

SUK.CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

MODÈLE DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE POUR LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

**Version 2.5
du 1er février 2011**

Remplace la version 2.4 du 01.02.2010

Dans le présent document, la forme générique du masculin représente aussi bien la forme masculine que la forme féminine.

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
1. OBJECTIFS DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	6
2. OBJECTIFS DU MODÈLE DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	6
3. DÉFINITION DU MODÈLE DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	7
4. STRUCTURE DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	8
4.1. LE CALCUL DES CHARGES PAR NATURE	8
4.1.1 <i>Le plan comptable général</i>	8
4.1.2 <i>Définitions pour le calcul des charges par nature</i>	9
4.1.2.1 Frais de personnel	9
4.1.2.2 Coûts des locaux	9
4.1.2.3 Amortissements / Investissements (mobiles)	10
4.1.2.4 Coûts du domaine central	11
4.1.2.5 Coûts des centres de calcul / de l'informatique	12
4.1.2.6 Coûts <i>overhead</i> des collectivités responsables des universités	12
4.1.2.7 Coûts de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires	12
4.1.2.8 Autres délimitations	12
4.1.2.9 Intérêts calculés	13
4.2. CALCUL DES CENTRES DE CHARGES	13
4.2.1 <i>Centres de charges auxiliaires</i>	13
4.2.2 <i>Centres de charges principaux dans le MCA</i>	13
4.2.3 <i>Répartition des centres de charges auxiliaires</i>	13
4.3. CALCUL DES OBJETS DE COÛTS	13
4.3.1 <i>Répartition des coûts vers les objets de coûts</i>	14
4.3.1.1 Frais de personnel	14
4.3.1.2 Exigences	15
4.3.1.3 Dépenses de choses	16
4.3.1.4 Frais des locaux calculés	16
4.3.1.5 Investissements (« mobiles ») / Amortissements	16
4.3.1.6 Fonds national / Fonds de tiers	16
4.3.1.7 Sources de financement	17
4.3.2 <i>Transfert des prestations de l'objet de coûts « enseignement »</i>	17
4.3.2.1 Transfert de personnes	19
4.3.2.2 Transfert de prestations entre universités et hautes écoles	19
4.3.3 <i>Répartition des revenus entre les objets de coûts</i>	19
4.3.3.1 Revenus imputables	19
4.3.3.1.1 Revenus divers	19
4.3.3.1.2 Revenus tirés des prestations de services publics à caractère obligatoire	20
4.3.3.1.3 Contributions overheads (compte de la haute école)	20
4.3.3.2 Fonds de tiers	20
4.3.3.3 Contributions des étudiants	21
4.3.3.4 Subventions fédérales LAU	21
4.3.3.4.1 Subventions de base (art. 14-17 LAU)	21
4.3.3.4.2 Contributions liées à des projets (art. 20-21 LAU)	21
4.3.3.5 Subventions calculées de construction de la Confédération	21
4.3.3.6 Contributions AIU	22
4.3.3.7 Revenus du domaine central	22
4.3.3.8 Contributions des collectivités cantonales et fédérales responsables des universités	22
5. FOURNITURE DES DONNÉES	22
6. ANALYSES	23
6.1. ANALYSES DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	23
6.2. ANALYSES RÉPONDANT À DES OBJECTIFS EXTERNES	23

ANNEXE A : EXEMPLE DE CALCUL DE LA MATRICE DE TRANSFERT DES PRESTATIONS	26
ANNEXE B : PARAMÈTRES POUR LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE	31
ANNEXE C : LES TYPES DE LOCAUX CUS	33
ANNEXE D : INSTRUCTIONS POUR LA SAISIE DES TAUX D'ACTIVITÉS	35
ANNEXE E : PLAN COMPTABLE SELON LE MCU	56
ANNEXE F : CALCUL DES MARGES CONTRIBUTIVES	64
ANNEXE G : TABLEAUX D'ANALYSES 2004/2005	69

Avant-propos

L'élaboration du modèle de comptabilité analytique pour les institutions universitaires (MCA) a démarré en 1999. Sa **version 2**, datée du 04.10.2002, a été validée par la Conférence universitaire suisse (CUS) lors de sa séance du 05.12.2002. La mise en œuvre du modèle dans les universités et les EPF a commencé en 2002 et en 2003. Reste que les données 2003 contenaient encore trop de lacunes pour être utilisables en vue d'une analyse sur la Suisse entière. À partir de l'année comptable 2004, les résultats de la comptabilité analytique ont cependant pu être traités par le Comité de pilotage, donnant lieu à la rédaction d'un rapport à la CUS ainsi qu'à une publication destinée au public.

Le MCA et l'introduction de la comptabilité analytique dans les universités et les EPF ont fait l'objet d'une évaluation par des experts externes en 2005. Les recommandations qui en ont découlé ont ensuite été analysées par le Comité de pilotage et des propositions de solutions ont été soumises à la CUS. Les modifications approuvées ont été introduites dans la **version 2.1** datée du 30.06.2006.

A la fin 2007, la phase de planification et de mise en œuvre de la comptabilité analytique pour les institutions universitaires est arrivée à son terme bien que certains développements devaient encore être effectués (concernant notamment la clinique de médecine humaine et la mise en œuvre du processus de Bologne). A l'origine, le projet a été placé sous la houlette de la CUS, qui en a également initialisé le financement par des fonds fédéraux dans le cadre de projets de coopération 2000-2003, puis 2004-2007. Le travail du Comité de pilotage institué par la CUS est ainsi lui aussi achevé.

Depuis l'année comptable 2006, les données de comptabilité analytique des universités et des EPF sont transmises directement à l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui est désormais chargé d'en estimer la plausibilité, de les traiter et de les publier. C'est également l'OFS qui veille, à partir du 01.01.2008, aux développements de la comptabilité analytique des institutions universitaires; à cet effet, il a créé un groupe d'accompagnement, dont la composition est similaire à celle du Comité de pilotage.

A l'occasion de ces transferts, le modèle de comptabilité analytique a de nouveau été remanié d'un point de vue rédactionnel pour tenir compte des adaptations et précisions apportées par le Comité de pilotage (**version 2.2** datée du 31.12.2007).

Le contrôle-qualité des données effectué par l'OFS en 2007 a pu mettre en évidence des différences entre hautes écoles au niveau de la définition des produits et de leur répartition sur les prestations (4.3.3). Suite à ce constat, le comité de pilotage "Indicateurs de coûts dans les hautes écoles universitaires" a formé un groupe de travail chargé de rédiger une nouvelle version du chapitre. Les modifications apportées au chapitre 4.3.3 ont été intégrées au MCA dans sa **version 2.3** du 1^{er} octobre 2009.

Afin de tenir compte de l'évolution des prix dans le secteur de l'immobilier, l'annexe B indiquant le prix au mètre carré utilisés pour le calcul des coûts d'infrastructure a été actualisée par un expert, M. Werner Vetter, accompagné par un group de travail mandaté par l'OFS. Les nouvelles valeurs ont été intégrées au MCA dans sa **version 2.4** du 1^{er} février 2010.

Une séparation entre les coûts de personnel, de matériel et d'infrastructure a été introduite dans le MCA afin de permettre à l'OFS de fusionner à terme le relevé des charges et des coûts. Il a été en outre décidé que les contributions overhead ne seront désormais considérées dans la statistique des charges et la comptabilité analytique que si elles financent une prestation générée pendant l'année de référence. Dans le cas contraire, l'overhead sera retranché. Il appartiendra à la haute école de décider comment les overheads sont utilisés (c'est-à-dire s'ils couvrent des frais centraux ou des frais inhérents à des projets de recherche). Ces modifications sont intégrées au MCA dans sa **version 2.5** du 1^{er} février 2011.

Comité de pilotage "Indicateurs de coûts dans les hautes écoles universitaires" (état au 01.02.2011)

Jürgen Rümmele, Université de Bâle, président du comité de pilotage

Valérie Clerc, Conférence universitaire suisse (CUS)

Beatrice Lambert / Denis Boillat, Université de Neuchâtel

Erwin Iten, Université de Zurich

Michael Spillmann, Université de Genève

Eliane Vassali, Université de Lucerne

Urs Dietrich, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

Loïc Lang, Office fédéral de la statistique (OFS)

Andri Gieré, Office fédéral de la statistique (OFS)

Laura Perret, Office fédéral de la statistique (OFS)

Urs Hugentobler, EPF de Zurich

Monique Bersier / Gérard Python, Université de Fribourg

Roland Naef, Université de S-Gall

Luisa Tettamanti-Cutruneo, Università della Svizzera Italiana

Raymond Werlen, Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)

Urs Zemp, Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER)

Bertold Walther, EPF de Lausanne

Alain Clément, Université de Lausanne

Gerhard Tschantré / Thomas Markl, Université de Berne

Valérie Vouillamoz, Institut universitaire Kurt Bösch, Bramois/Sion

Christine Clausen, Formation universitaire à distance, Brig

1. Objectifs de la comptabilité analytique

Dans la mesure où le titre de comptabilité analytique peut parfois induire en erreur, nous souhaitons rappeler que la comptabilité analytique est une comptabilité orientée vers les coûts et les prestations.

- Une comptabilité analytique détaillée doit servir d'instrument de gestion interne aux institutions universitaires.
- La comptabilité analytique sert d'outil d'information pour les collectivités responsables des universités et les institutions qui contribuent à leur financement, en particulier la Confédération et les autres cantons.
- La comptabilité analytique est élaborée selon le principe du calcul des coûts complets.

2. Objectifs du modèle de comptabilité analytique

Le modèle de comptabilité analytique (MCA) a pour objectif de fournir des données de grande qualité sur les coûts et ce, afin de permettre d'atteindre des résultats dont la comparabilité entre les universités et les hautes écoles est reconnue par toutes les parties concernées.

La marge de comparabilité souhaitée est de 5% ($\pm 2,5\%$).

Grâce à la qualité assurée par le modèle, les données issues de la comptabilité analytique des institutions universitaires doivent pouvoir servir de base de décision à tous les niveaux de gestion. Elles doivent également pouvoir servir de critère pour l'attribution de fonds liée aux prestations.

Les résultats de la comptabilité analytique considérés comme essentiels d'un point de vue statistique seront intégrés au système d'information universitaire suisse (SIUS). Ils seront élaborés et publiés par l'Office fédéral de la statistique.

Au moyen du calcul des objets de coûts (*Kostenträgerrechnung*) et des marges contributives (*Deckungsbeitragsrechnung*), la comptabilité analytique doit permettre de déterminer les coûts - ses résultats - pour les objets de coûts et les domaines suivants:

a) Principaux objets de coûts

- Enseignement en distinguant les niveaux suivants :
 - formation de base (licence, diplôme, bachelor, master)
 - formation ultérieure ou approfondie (doctorat et autres formations postgrades)
- Recherche
- Formation continue
- Prestations de services

b) Domaines

Sur le plan national, les résultats seront établis au maximum selon les 20 domaines d'études définis dans le système d'information universitaire suisse (SIUS). Il s'agit des domaines suivants :

- Théologie
- Langues et littérature
- Philosophie, sciences historiques et études culturelles
- Sciences sociales
- Sciences humaines et sociales, interdisciplinaires et autres
- Sciences économiques
- Droit
- Sciences exactes
- Sciences naturelles
- Sciences exactes et naturelles, interdisciplinaires et autres
- Médecine humaine
- Médecine dentaire
- Médecine vétérinaire
- Pharmacie
- Médecine et pharmacie, interdisciplinaires et autres
- Génie civil et géodésie
- Sciences de la construction et mensuration
- Agriculture et sylviculture
- Sciences techniques pluridisciplinaires et autres
- Interdisciplinaire et autres

En interne, la comptabilité analytique peut être établie selon une articulation plus détaillée.

3. Définition du modèle de comptabilité analytique

La comptabilité analytique (orientée vers les coûts et les prestations) fait partie intégrante de la comptabilité interne. Elle a pour objet la saisie, l'imputation et le contrôle des coûts et des prestations qui sont liés à la production et la réalisation des prestations de l'institution. Elle tient compte en particulier des transactions internes (échanges de prestations internes). Contrairement à la comptabilité financière, elle ne prend pas en considération les opérations qui n'entrent pas dans les processus opérationnels internes. Les opérations sont retenues par année civile et certains chiffres clés des prestations peuvent être comptabilisés par année académique (p. ex. les taux d'activités), leurs conséquences en termes de coûts sont toujours calculés pour l'année civile.

Avant de formuler une définition du modèle de comptabilité analytique, il convient d'aborder au préalable la problématique de la délimitation qui caractérise d'une manière générale le domaine de la comptabilité.

Dans ce contexte, il faut, avant toute chose, distinguer les notions de « dépenses – charges – coûts » de celles de « recettes – produits – prestations ». Le passage d'une comptabilité des dépenses et des recettes à une comptabilité analytique implique - d'un point de vue purement théorique – que l'on accorde la priorité au couple « coûts – prestations ». Nous examinerons ci-dessous plus en détail les concepts « dépenses – charges – coûts ».

Un compte de dépenses enregistre l'acquisition de biens ou de services. Il importe peu ici de savoir si la dépense est liée à une opération de paiement ou à une modification du résultat. Ce qui compte, c'est de déterminer, par les charges et les coûts, l'utilisation estimée de biens et de services. Tandis que les charges sont toujours orientées vers les dépenses, dans la comptabilité analytique, l'estimation de la consommation de biens reste ouverte. Par ailleurs, alors que la comptabilité financière intègre l'ensemble des transactions, comprenant donc également les charges hors exploitation et extraordinaires, la comptabilité analytique ne considère quant à elle que les opérations d'exploitation, ce qui permet de définir les coûts comme suit :

Coûts = Consommation estimée de biens et de services nécessaires à la production et à l'écoulement des produits d'exploitation

Ces coûts se décomposent en coûts d'achat, qui correspondent aux charges (et en partie aussi aux dépenses), et en coûts supplétifs, dont font notamment partie les coûts calculés ; ces coûts calculés se différencient par le fait qu'ils n'ont pas d'équivalent dans les charges ou, s'il existe un poste de charges analogue, celui-ci est évalué selon des critères différents.

Eu égard à ce qui précède, on retiendra que les questions de délimitation d'un modèle de comptabilité analytique doivent être posées dès l'élaboration des différents éléments constitutifs, afin que les objectifs des comptes soient clairement différenciés. Ce n'est qu'à cette condition qu'un modèle de comptabilité analytique (MCA) remplira ses fonctions – notamment en ce qui concerne la comparabilité visée.

4. Structure de la comptabilité analytique

La comptabilité analytique est composée de trois parties :

- Calcul des charges par nature (*Kostenartenrechnung*)
- Calcul des centres de charges (*Kostenstellenrechnung*)
- Calcul des objets de coûts (*Kostenträgerrechnung*)

4.1. Le calcul des charges par nature

4.1.1 Le plan comptable général

Le plan comptable général de l'administration publique sert de base à la comptabilité analytique des universités (MCH : Modèle comptable harmonisé des directeurs cantonaux des finances) ; quant aux Ecoles polytechniques fédérales (EPF), elles utilisent le plan comptable pour les PME (et à partir de 2007 le nouveau modèle comptable de la Confédération).

Pour le MCA, les charges par nature doivent obligatoirement utiliser des chiffres à trois positions.

4.1.2 Définitions pour le calcul des charges par nature

Seules les charges par nature devant être définies sont mentionnées ici.

4.1.2.1 Frais de personnel

Le plan comptable général NMC prévoit deux rubriques pour les salaires :

- Salaires du personnel administratif et d'exploitation
- Salaires du corps enseignant

Pour le modèle de comptabilité analytique, cette subdivision ne suffit pas ; il faut donc introduire une subdivision plus fine, comme suit :

- Salaires des professeurs (SIUS I + II)
- Salaires des autres enseignants (SIUS III – VI)
- Salaires des assistants et des collaborateurs scientifiques (SIUS VII – X)
- Salaires du personnel administratif et technique (SIUS XI – XVII)

Les frais de personnel comprennent les salaires bruts, auxquels s'ajoutent les cotisations sociales versées par l'employeur ainsi que les éventuelles allocations (allocations familiales, etc.).

4.1.2.2 Coûts des locaux

Les institutions universitaires occupent pour la plupart des bâtiments qui sont la propriété des collectivités responsables. Celles-ci n'exigent en général pas de loyer ; en d'autres termes, les locaux sont utilisés « à titre gratuit ». La maintenance des bâtiments est en outre souvent prise en charge par l'Office des constructions du canton concerné, et ce, sans faire l'objet d'une refacturation. Les frais accessoires sont par contre intégrés dans la comptabilité des institutions universitaires.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a développé une solution relativement simple dans ce domaine pour la statistique financière :

Toutes les universités disposent d'une base de données, qui comprend sept catégories de locaux :

- auditories ;
- salles de cours ;
- laboratoires ;
- bureaux ;
- bibliothèques ;
- magasins et archives ;
- locaux à usage social.

Les coûts des locaux calculés se déterminent selon la formule « surface utile principale x prix au m² / type de surface de base ». C'est la surface utile principale (SUP) qui est

utilisée pour le calcul des coûts. Les surfaces utiles secondaires (SUS) (telles que voies d'accès) ne sont pas reportées séparément et sont imputées à ces sept catégories de manière proportionnelle lors du calcul des prix des SUP. Les surfaces vides ne sont pas retenues non plus, puisqu'elles sont prises en considération dans le prix des surfaces construites. La plupart des surfaces vides ne sont actuellement pas saisies dans les bases de données. Leur proportion est cependant très faible et n'influe pas de manière décisive sur la comptabilité analytique.

Lors du calcul des coûts des locaux, les subventions fédérales ne sont pas soustraites (principe de non-compensation : les coûts des locaux sont à calculer indépendamment du type de financement). Les subventions doivent être comptabilisées séparément sous le point « contributions calculées aux constructions ». Les contributions calculées sont à déterminer par m² selon le type de surface de base. Elles seront généralement calculées pour toutes les universités, indépendamment du fait que des subventions fédérales aient été versées ou non. On évite ainsi que des différences de coûts ne soient causées par les coûts des locaux, lorsque les installations universitaires sont hébergées dans des bâtiments subventionnés ou non subventionnés.

Le Bureau des constructions universitaires de la Conférence universitaire suisse (CUS) fixe le prix au m². Il est identique pour toutes les institutions universitaires (voir annexe B) et correspond au prix des locaux prêts à l'emploi (meubler fixe, installations et appareils fixes, commandes centralisées des bâtiments, etc.). Afin de tenir compte de l'évolution des prix dans le secteur de l'immobilier, la CUS décide tous les 5 ans d'une modification des paramètres de calcul des coûts des locaux calculés (valeur à l'état neuf du bâtiment, taux d'intérêts, pourcentages).

Pour les surfaces louées à court terme, on conservera les coûts réels de la location, ceux-ci ne pouvant être remplacés par des coûts calculés.

Les coûts du mobilier ne sont pas inclus dans les coûts des locaux. Chaque université décide elle-même de la manière dont elle souhaite prendre en compte les frais de son mobilier.

Dans la comptabilité analytique, les frais liés aux loyers (sauf loyers à court terme) et à la maintenance des bâtiments ne sont pas retenus et donc, contrairement à ce qui se passe dans la comptabilité financière, supprimés.

4.1.2.3 Amortissements / Investissements (mobiles)

Ce point ne concerne que les acquisitions « mobiles » telles que les appareils, les supports informatiques, etc. ; les investissements de construction sont déjà compris dans les frais des locaux.

Les investissements inscrits dans les comptes d'investissements (MCH) ou à l'actif (plan comptable PME) sont, en comptabilité analytique, considérés comme un amortissement dans l'année ; en d'autres termes, ils sont considérés comme une charge annuelle.

Chaque institution est libre d'appliquer des solutions plus détaillées, comme la gestion d'un fichier d'immobilisations, l'amortissement linéaire de tous les investissements réalisés selon des taux prédéfinis ou l'imputation des amortissements calculés directement aux centres de charges concernés (dont les différents amortissements seront additionnés au niveau filière / domaine). Les amortissements doivent correspondre à la durée de vie des investissements ; aucun taux n'est imposé.

4.1.2.4 Coûts du domaine central

Définition du domaine central (n° selon statistique financière de l'OFS)

Principe : Dans la mesure du possible, les coûts doivent être directement imputés aux facultés ou aux objets de coûts. Les coûts qui ne peuvent être affectés directement doivent être rattachés aux « coûts du domaine central ».

8.1 Administration centrale

Comporte les coûts suivants : rectorat (direction de l'université), services financiers, personnel, informatique (y c. les systèmes informatiques gérés par des tiers), services d'immatriculations, communication, marketing, etc.

Les coûts de l'administration et des infrastructures des facultés et des départements (administration décentralisée) sont directement imputés aux facultés et départements et apparaissent donc dans les coûts de ces derniers.

Répartition des coûts centraux de l'administration en s'appuyant sur un taux en % des coûts totaux du personnel (y c. allocations et contributions sociales).

8.2 Bibliothèques centrales

Contient les coûts des bibliothèques centrales, y compris ceux des bibliothèques qui n'entrent pas dans la comptabilité propre des universités. Si les coûts de ces bibliothèques sont contenus dans la comptabilité des universités, il faut alors en déduire la part occasionnée par le public non universitaire.

Les coûts des bibliothèques de domaines ou d'instituts sont directement imputés aux facultés ou aux instituts, où ils doivent apparaître.

Les coûts des bibliothèques seront ventilés en fonction du nombre d'étudiants, év. avec une pondération par domaine. Cette pondération reflète l'intensité d'utilisation par les différents domaines.

8.3 Services techniques et logistique

Comporte les coûts suivants : électricité, gaz, eau, chauffage, entretien, gestion des bâtiments, fonctionnement et installations techniques, conciergerie et équipements téléphoniques de base.

Répartition des coûts en ajoutant un pourcentage aux coûts par m² des différentes catégories de locaux (selon le Bureau des constructions universitaires). Les prix des m² par type de locaux sont les mêmes pour toutes les universités alors que le pourcentage des coûts des services techniques et de la logistique sera défini individuellement par chaque université. Ces coûts doivent être indiqués séparément (et non intégrés dans les coûts calculés des locaux).

8.4 Services pour les collaborateurs et les étudiants

Restaurant universitaire, installations sportives, crèches, logements, bâtiments spéciaux (p. ex. *Haus der Universität*), consultations pour étudiants (consultations sociales, égalité homme/femme, plans de carrière, échanges internationaux), offres publiques (p. ex. Collegium Generale, université des aînés).

La répartition est réalisée selon le nombre d'étudiants.

Remarque:

Lors de la répartition des frais du domaine central sur les domaines d'étude, les coûts de personnel, de matériel et d'infrastructure sont séparés dans la mesure du possible. Idéalement, lors de la répartition des coûts de personnel du domaine central, les catégories de personnel Professeurs (SIUS I+II), Autres enseignants (SIUS III-VI), Assistants et collaborateurs scientifiques (SIUS VII-X) et Personnel administratif et technique (SIUS XI-XVII) sont encore distinguées.

4.1.2.5 Coûts des centres de calcul / de l'informatique

La responsabilité de la délimitation des coûts engendrés par des prestations de centres de calcul externes ou découlant de prestations fournies à des tiers incombe aux institutions universitaires.

La répartition du centre de charges auxiliaire « centre de calcul / informatique » au niveau de l'institution universitaire / de la faculté / du département / du service dépend de la structure propre à chaque établissement.

4.1.2.6 Coûts *overhead* des collectivités responsables des universités

Il est renoncé à l'intégration des coûts *overhead* des collectivités responsables des universités. On entend par coûts *overhead* les frais générés dans les collectivités responsables des universités et/ou d'autres organes supérieurs (p. ex. le canton) avec les directions et les offices transversaux concernés (Directions de l'instruction publique, des constructions et des finances, Office du personnel, etc.) par des travaux et des prestations en faveur des institutions universitaires. Les nombreux projets NPM dans les différents cantons ont engendré des discussions sur ces coûts. Celles-ci ont déjà débouché sur des calculs de coûts et parfois même une imputation effective aux institutions universitaires. Cela est également valable pour les coûts des organes politiques (parlement, gouvernement).

4.1.2.7 Coûts de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires

Les coûts de l'enseignement et de la recherche dans les hôpitaux universitaires seront intégrés dans la comptabilité analytique dès qu'ils seront connus, à condition toutefois qu'ils aient fait l'objet d'une étude de plausibilité et qu'ils soient pertinents en vertu du concept de CA.

4.1.2.8 Autres délimitations

Les coûts ne faisant pas partie du noyau d'activités doivent être délimités individuellement par chaque institution.

4.1.2.9 Intérêts calculés

Les coûts des locaux calculés comprennent déjà des intérêts. On renoncera à des intérêts calculés pour les achats de biens « mobiles ».

4.2. Calcul des centres de charges

4.2.1 Centres de charges auxiliaires

Les charges par nature qui ne peuvent pas être directement imputées à un objet de coûts ou un centre de charges principal doivent être rattachées via des centres de charges auxiliaires et une clé de répartition aux principaux centres de charges et objets de coûts.

La détermination des centres de charges auxiliaires nécessaires aux différents niveaux universitaires (institution / faculté / département / institut) relève en principe de la compétence de chaque institution universitaire.

Le MCA renonce sciemment à poser des exigences minimales concernant les centres de charges auxiliaires. Il faut cependant noter que les besoins statistiques de l'OFS doivent être satisfaits (cf. statistique financière des institutions universitaires). Choisir d'orienter les centres de charges auxiliaires vers ces besoins permet d'éviter une double saisie ou un surcroît de charges.

Cela concerne notamment les points 8.1 et - éventuellement - 8.4 des coûts du domaine central, qui sont retenus comme indicateurs par l'OFS. L'attribution des unités organisationnelles au domaine central fait l'objet d'une liste contraignante, définie par l'OFS et l'institution. La question du rattachement de nouvelles unités est discutée de manière bilatérale, afin d'assurer une comparabilité des résultats dans toute la Suisse.

4.2.2 Centres de charges principaux dans le MCA

Les centres de charges principaux permettent de savoir quels coûts échoient aux différentes unités fournissant des prestations.

Les centres de charges principaux obligatoires dans le MCA sont les 20 domaines du Système d'information universitaire suisse (SIUS). Chaque institution universitaire ne prendra cependant en compte que les domaines qu'elle propose.

Les unités de prestations et centres de charges universitaires (chaires / services / instituts / départements / facultés) doivent être définis de manière à ce qu'ils puissent être intégrés au modèle de comptabilité analytique et imputés aux différents domaines.

4.2.3 Répartition des centres de charges auxiliaires

Nous recommandons, à titre d'exigence minimale, 2 à 3 clés de répartition, parmi lesquelles les institutions universitaires peuvent choisir : frais de personnel, étudiants, surface utile principale, ou un mélange judicieux des trois (à définir librement par chaque institution universitaire).

4.3. Calcul des objets de coûts

Les objets de coûts désignent les prestations fournies par une exploitation ou une institution universitaire : des produits ou des services. Le calcul des objets de coûts fournit des informations sur le montant des coûts par objet (produit / groupe de produits).

Les institutions universitaires effectuent le calcul des objets de coûts par unité de prestations, c.-à-d. au niveau institut/clinique ou département, et consolident d'après les 20 domaines d'études SIUS. Le calcul des objets de coûts sert d'étape préliminaire au calcul des marges contributives. Lors de l'analyse des résultats, les coûts sont comparés aux produits engendrés par les prestations fournies. Afin d'assurer la comparabilité des coûts, les parts des coûts d'autres unités de prestations doivent être transférées au moyen de la matrice de transfert des prestations.

Le modèle de comptabilité analytique pour les institutions universitaires prévoit au moins les objets de coûts principaux suivants (cf. chapitre 2 : Objectifs du MCA) :

- Enseignement, avec ses 2 niveaux que sont la formation de base (1^{er} diplôme / licence) et la formation ultérieure
- Recherche
- Formation continue
- Prestations de services

Les coûts de l'objet de coûts principal « enseignement » sont répartis en 2 domaines (formation de base et formation ultérieure). Toute subdivision supplémentaire des objets de coûts principaux « recherche », « formation continue » et « prestations de services » est réservée à chaque institution universitaire. Elle est notamment indiquée pour les services scientifiques des instituts qui remplissent des mandats de services permanents et sert alors d'outil de contrôle et d'information internes au niveau de l'institution universitaire / de la faculté / du département / de l'institut / du service / de la chaire. La différenciation entre recherche fondamentale et recherche appliquée n'est délibérément pas prise en considération dans le présent modèle de comptabilité analytique. Une définition existe, mais pratiquement une délimitation n'est guère possible.

4.3.1 Répartition des coûts vers les objets de coûts

4.3.1.1 Frais de personnel

Les frais de personnel occasionnés durant une année civile (année comptable) doivent être répartis en proportion sur les objets de coûts. C'est la raison pour laquelle une enquête est réalisée périodiquement afin de déterminer la répartition des activités sur les objets de coûts. Cette enquête s'adresse à tout le personnel employé dans l'institution, hors collaborateurs du domaine central, et en tenant compte au moins du corps professoral, des autres enseignants et du corps intermédiaire, catégories SIUS I-X. Ses résultats sont également utilisés par l'OFS pour la statistique du personnel en général et le calcul des taux d'encadrement en particulier.

On entend par différentes activités (voir définitions, directives et exemples en annexe) :

- Enseignement (distinction entre formation de base et formation ultérieure)
- Recherche et développement (R&D)
- Formation continue
- Prestations de service

La direction de l'université ou de la haute école, qui répond du recueil des taux d'activités, établit une liste des activités pouvant être mentionnées au titre de prestations de services. Cette liste est mise à la disposition du Comité de pilotage pour consultation à la fin de la saisie des taux d'activités.

Pour autant que la séparation entre les quatre catégories de personnel ait été maintenue lors de la répartition des frais du domaine central (voir à ce sujet chapitre 4.1.2.4), les coûts de personnel répartis seront ventilés séparément sur les objets de coûts à l'aide des taux d'activité des catégories de personnel correspondantes. Dans le cas contraire la répartition se fera à l'aide de la moyenne des taux d'activité des quatre catégories de personnel.

Remarque : dans le cas où les coûts répartis ne peuvent pas être distingués entre personnel, matériel et infrastructure, l'OFS procédera à une ventilation des coûts répartis sur les trois natures comptables au prorata des coûts directs de personnel, de matériel et d'infrastructure.

4.3.1.2 Exigences

Afin de garantir la comparabilité des données, les hautes écoles sont tenues de respecter des exigences de base minimales concernant la périodicité du relevé, la période étudiée, la population concernée et la méthode appliquée.

a) Périodicité et période étudiée

Le relevé est réalisé tous les 2 ans au moins et concerne une année entière (année civile ou année académique). Les données sont livrées tous les ans à l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre de la fourniture des données du personnel.

b) Population concernée

En principe, le relevé concerne l'ensemble du personnel de l'institution, hors domaine central. Cependant, il est aussi possible de ne relever que les taux d'activités du personnel scientifique (corps professoral, autres enseignants et corps intermédiaire, catégories SIUS I-X). Dans ce cas, le temps de travail du personnel administratif et technique sera réparti dans les différentes activités selon les mêmes clés que celles du personnel scientifique, différencié par unité d'organisation et source de financement.

c) Méthode de relevé

La méthode de relevé indique à quel échelon organisationnel est réalisé le relevé. Il est recommandé de prévoir **un relevé individuel** complet : chaque personne reçoit un questionnaire, dans lequel elle inscrit la répartition de son temps de travail entre les différentes activités pendant la période de référence.

Une personne peut être rémunérée par plusieurs sources de financement, classée dans plusieurs catégories de personnel SIUS ou active dans plusieurs unités d'organisation. Dans ce cas, il faudra fournir les taux d'activités pour chacune de ces fonctions.

Il convient de procéder au moins à un relevé par **unité organisationnelle** (institut, chaire). C'est la direction de l'institut qui est chargée de la répartition des taux d'activités de chaque employé entre ses différentes activités et fonctions.

C'est le temps de travail rémunéré réel (même réalisé à la maison ou hors du poste de travail) et non le temps de présence à l'université qui doit être considéré comme base de calcul pour la répartition du temps de travail en pour cent.

Les institutions sont libres de concevoir le questionnaire du relevé comme elles le souhaitent mais sont tenues de fournir à titre d'aide un bref récapitulatif avec les descriptions des différentes d'activités (voir annexe E).

4.3.1.3 Dépenses de choses

Répartition équilibrée des dépenses de choses entre les objets de coûts, selon la répartition des frais de personnel déterminée en fonction des parts d'activités recensées. La répartition se fonde sur une moyenne des 4 groupes de personnel ou sur l'utilisation d'une clé de répartition propre aux dépenses de choses.

En cas de variation dans le rapport entre dépenses de choses et frais de personnel, l'institut doit l'indiquer au moment du recensement des taux d'activités.

Les coûts de matériel répartis (du domaine central) seront ventilés sur les objets de coûts à l'aide de la moyenne des taux d'activité des quatre catégories de personnel.

Remarque: dans le cas où les coûts répartis ne peuvent pas être distingués entre personnel, matériel et infrastructure, l'OFS procédera à une ventilation des coûts répartis sur les trois natures comptables au prorata des coûts directs de personnel, de matériel et d'infrastructure.

4.3.1.4 Frais des locaux calculés

Les coûts des locaux calculés sont répartis sur les objets de coûts selon les taux d'activités des coûts du personnel (moyenne des 4 groupes de personnel).

Chaque université définit elle-même la répartition des coûts des auditorios utilisés en commun.

Idéalement, les frais des auditorios devraient être répartis en fonction de leur utilisation (taux d'occupation). Cependant, dans la mesure où très peu d'universités disposent d'un système permettant de transférer les données d'utilisation des auditorios dans la comptabilité analytique, on procédera à une répartition selon le nombre d'étudiants par branche.

Les coûts d'infrastructure répartis (du domaine central) seront ventilés sur les objets de coûts à l'aide de la moyenne des taux d'activité des quatre catégories de personnel.

Remarque: dans le cas où les coûts répartis ne peuvent pas être distingués entre personnel, matériel et infrastructure, l'OFS procédera à une ventilation des coûts répartis sur les trois natures comptables au prorata des coûts directs de personnel, de matériel et d'infrastructure.

4.3.1.5 Investissements (« mobiles »)/ Amortissements

Les investissements « mobiles » sont attribués par projet ; en règle générale, leur objet (enseignement, recherche, formation continue pour non immatriculés, prestations de services) est déjà défini lors de leur acquisition, ce qui permet de déterminer leur rattachement à un objet de coûts (même proportionnel).

4.3.1.6 Fonds national / Fonds de tiers

Tous les investissements obtenus via des fonds de tiers ou le Fonds national sont imputés à la recherche, sauf s'ils sont spécifiquement destinés à l'enseignement, à la formation continue pour non immatriculés ou aux stations de services.

4.3.1.7 Sources de financement

L'OFS entend, dans ses statistiques de coûts, procéder à des analyses selon la source de financement. Toutes les universités ne sont cependant pas en mesure de présenter les coûts selon les objets de coûts et la source de financement. En outre, aucune solution n'a pour l'instant été trouvée pour permettre à toutes les universités de présenter les sources de financement par produit. Certaines sources de financement n'apparaissent qu'au niveau de l'université. Lors de la répartition vers les objets de coûts, la source de financement se perd ou se révèle problématique. Les universités incapables de fournir des coûts par objet de coûts et source de financement doivent donc, comme solution transitoire, livrer les données suivantes :

- a) Les taux d'activités en % par groupe de personnel et source de financement
- b) Les produits effectifs par source de financement et université mais sans attribution aux produits (peut être déterminée dans la comptabilité financière)
- c) Les charges réelles par source de financement et université mais sans attribution aux produits (peut être déterminée dans la comptabilité financière)

Les universités qui peuvent présenter les sources de financement dans leur comptabilité analytique livrent les données concernant les coûts et les recettes par objet de coûts et par source de financement.

4.3.2 Transfert des prestations de l'objet de coûts « enseignement »

La formation dans un domaine peut nécessiter la fourniture de certaines prestations d'un autre domaine, que ce soit sous la forme de cours spécialisés, p. ex. de contributions des sciences naturelles à la formation des médecins, d'une offre de branches secondaires aux étudiants d'autres domaines, p. ex. de la branche secondaire Droit pour les étudiants des sciences économiques, ou d'une offre de cours d'un domaine pour plusieurs autres.

Ces prestations et leurs coûts doivent être répartis entre les différents domaines dans l'objet de coûts « enseignement » (formation de base) à l'aide d'une matrice de transfert des prestations.

Pour réaliser cette compensation, il est recommandé de procéder comme suit :

Chaque fois que cela est possible, c.-à-d. pour les cours, les séminaires, les travaux pratiques, etc., qui ont lieu spécialement pour un autre domaine (p. ex. des travaux de chimie pour les médecins), les coûts doivent être imputés directement au domaine recevant la prestation, sous l'objet de coûts « enseignement ». Si cette procédure permet de couvrir la majeure partie de la prestation fournie par le domaine, il est alors inutile de recourir à l'établissement complexe d'une matrice de transfert des prestations.

En raison du grand nombre de combinaisons de branches qui peut en résulter, le développement d'une matrice de transfert sera par contre indispensable pour les filières d'études moins structurées disposant d'un grand choix de branches secondaires dans d'autres domaines. La matrice de transfert peut être établie sur la base des crédits ECTS (*European Credit Transfer System*). La distribution de crédits aux étudiants pour toutes les prestations réussies (examens, travaux de séminaires, travaux pratiques, etc.) constitue la base de la matrice. Chaque étudiant s'inscrit dans une branche principale qui sera l'objectif de ses études. Les crédits ECTS acquis par chaque étudiant sont saisis, ce qui permet de connaître également le nombre de crédits qu'il a obtenus (prestation consommée) par branche secondaire. Les différentes branches secondaires sont rattachées à leurs domaines respectifs. Une matrice mettant en évidence prestations

ECTS et demande des domaines concernés est établie sur la base des crédits demandés par les étudiants d'une branche principale auprès des autres domaines. Cette matrice est ensuite convertie proportionnellement à chaque domaine. On obtient alors la proportion des crédits distribués par année d'étude et par domaine (prestations fournies par un domaine) aux autres domaines concernés. La matrice des pourcentages qui en résulte permet ensuite la répartition des coûts entre les différents domaines. Le calcul des pourcentages issu de la matrice de transfert permet en définitive de soustraire à un domaine les coûts des prestations fournies, dans le cadre de l'enseignement, aux autres domaines et en même temps d'ajouter les prestations/coûts consommés dans d'autres domaines. Ce qui permet d'obtenir, pour l'objet de coûts « enseignement », les coûts réels générés dans les différents domaines par les étudiants d'une branche principale.

Lorsque les universités sont à même de déterminer les charges du personnel enseignant (p. ex. par *teaching points*) pour une branche secondaire, elles peuvent intégrer ces composants dans la clé d'imputation (composants orientés vers l'offre et vers la demande).

Reste que, le système de crédits ECTS n'étant pas encore entièrement introduit dans certaines institutions universitaires, la matrice de transfert fondée sur les crédits ECTS ne pourra être introduite de manière générale qu'à moyen terme. Dans l'intervalle, deux variantes sont proposées pour l'estimation des prestations de transfert par domaine :

- Les prestations (proportions) dont les étudiants d'une branche principale bénéficient en provenance d'autres domaines (branches secondaires) peuvent être estimées au moyen des données des diplômés (à obtenir auprès des décanats ; période de saisie : les 2-3 dernières années) et des curriculums (plan d'études ; règlement de promotion ; etc.) des différentes filières d'études de chaque domaine et sont à utiliser comme matrice de transfert.
- Le programme des cours permet de définir quels cours, travaux pratiques, séminaires, etc., sont offerts pour quelles filières d'études. Les coûts de ces cours qui sont proposés aux étudiants de plusieurs filières d'études sont répartis vers les domaines concernés à l'aide d'une clé de répartition appropriée.

Cette solution orientée vers l'offre convient également d'une manière générale pour le transfert des prestations des filières d'études très structurées (par ex. pour les EPF). Pour ces filières, le choix des branches ainsi que les cours à suivre auprès d'autres domaines sont en effet pour la plupart imposés aux étudiants. On peut ainsi déduire la matrice de transfert de l'analyse des plans d'études et des programmes des cours des domaines concernés. Les coûts des cours obligatoires communs à plusieurs domaines sont ensuite répartis proportionnellement entre les domaines.

Provisoirement, tous les modèles présentés peuvent être utilisées pour la comptabilité analytique. La comparabilité entre les différents domaines reste garantie, puisque les coûts totaux de l'objet de coûts « enseignement » de l'institution universitaire sont inchangés et que les erreurs éventuelles peuvent tout au plus apparaître lors de l'imputation des prestations de transfert.

On trouvera un exemple de calcul de la matrice de transfert des prestations dans l'annexe A.

4.3.2.1 Transfert de personnes

La mention du taux d'encadrement dans tous les résultats de la comptabilité analytique des institutions universitaires suppose le transfert des parts de temps de travail correspondantes (EPT) de la matière secondaire vers la matière principale.

Deux taux d'encadrement (TE) sont mentionnés dans les résultats :

TE 1 Nombre d'étudiants divisé par le nombre de professeurs (catégories SIUS I + II), équivalent plein-temps

TE 2 Nombre d'étudiants divisé par le nombre de membres du corps enseignant (catégories SIUS I – VI), équivalent plein-temps

Le transfert de personnes selon la procédure décrite ci-dessus constitue une solution extrêmement simplifiée qui devra être révisée plus tard.

4.3.2.2 Transfert de prestations entre universités et hautes écoles

Le transfert de prestations entre universités et hautes écoles peut être réalisé selon les mêmes critères que ceux qui prévalent dans le transfert de prestations au sein d'une université: fournisseur et destinataire de la prestation définissent de concert l'étendue du transfert. Des tableaux de transfert des prestations doivent être établis pour l'enseignement et la recherche.

Le transfert de prestations entre universités et hautes écoles doit être limité aux seuls cas pouvant avoir des répercussions sur les résultats, notamment les coûts par étudiant.

4.3.3 Répartition des revenus entre les objets de coûts

Le contenu des revenus des institutions universitaires et leur répartition dans les objets de coûts est décrite ci-dessous. Il convient de noter à ce propos que les services de comptabilité des collectivités publiques appliquent généralement le principe de la non-compensation (selon lequel recettes et dépenses ne sont pas mélangées).

4.3.3.1 Revenus imputables

Définition : ensemble des revenus dégagés par la haute école contribuant à une diminution de frais pour la collectivité responsable de la haute école. Ils se composent des éléments suivants :

4.3.3.1.1 Revenus divers

Contenu : ventes diverses (p.ex. copies, supports de cours vendus aux étudiants), droits d'usage, taxes de bibliothèques, intérêts perçus, revenus de la fortune, recettes administratives, revenus tirés de locations (p.ex. location de locaux appartenant à la haute école pour des manifestations particulières, location de places de parking). Autres revenus provenant de la Confédération et des autres collectivités publiques pour financer d'autres activités que la recherche, p.ex. subventions de l'AI pour la pédagogie curative, subventions de l'OFAS pour l'orthophonie.

Répartition sur les activités : dans la mesure du possible, attribution directe à l'objet de coûts concerné, sinon ventilation vers les objets de coûts par le biais des taux d'activité (clé de répartition : moyenne de toutes les catégories de personnel).

4.3.3.1.2 Revenus tirés des prestations de services publics à caractère obligatoire

A) Contenu : Les revenus des prestations de services sont des prestations facturées par les institutions universitaires, qui sont fournies en continu dans le cadre d'un mandat public (le mandataire peut être un canton, une commune, ou la Confédération), p.ex. frais de traitement dans les hôpitaux vétérinaires ou les cliniques dentaires, examens de médecine légale, analyses de laboratoire dans les instituts de médecine humaine et vétérinaire).

Répartition sur les activités : crédités directement à l'objet de coûts prestations de services.

B) Contenu : revenus issus de la gestion de certains services publics (services de recherches conjoncturelles, musées et collections, jardins botaniques, etc.). Sont également considérés les revenus perçus pour des participations à des séances et les revenus provenant d'expertises, mandats d'examen, conseils techniques, scientifiques ou administratifs ayant un caractère obligatoire.

Répartition sur les activités : dans la mesure du possible, attribution directe à l'objet de coûts concerné, sinon ventilation vers les objets de coûts par le biais des taux d'activité (clé de répartition : moyenne de toutes les catégories de personnel).

4.3.3.1.3 Contributions overheads (compte de la haute école)

Overheads versés par le FNS, la CTI, l'UE ou d'autres sources de financement dans le but d'indemniser la haute école pour les charges qu'elle supporte en mettant à disposition ses infrastructures auprès des équipes travaillant sur des projets de recherche. Sont comprises uniquement les contributions overhead utilisées pour couvrir des frais généraux à charge de la haute école (p.ex. frais d'infrastructure); les overheads utilisés pour couvrir des dépenses inhérentes aux projets de recherche ne sont pas considérés.

4.3.3.2 Fonds de tiers

Contenu :

- Contributions pour des projets / mandats de recherche (y compris overheads couvrant des dépenses inhérentes aux projets) soutenus par le FNS, la CTI et l'UE et pour d'autres programmes de recherche nationaux et internationaux.
- Revenus des projets / mandats de recherche du secteur privé, des fondations, de la Confédération et des autres collectivités publiques.
- Revenus réguliers ou irréguliers provenant des dons de privés et de fondations pour financer d'autres activités que la recherche, p.ex. le financement d'une chaire par une fondation.

Répartition sur les activités : les fonds de tiers sont crédités directement à l'objet de coûts concerné du montant des coûts effectifs. Lorsque ce n'est pas possible, répartition à l'aide des taux d'activité du personnel financé par fonds de tiers.

4.3.3.3 Contributions des étudiants

Contenu :

- Ecolages et autres taxes (y compris taxes d'examens) provenant des filières d'études des niveaux bachelor, master, diplôme et licence.
- Ecolages et autres taxes (y compris taxes d'examens) provenant de la formation approfondie (doctorat, DEA, DESS).
- Taxes de cours acquittées dans le cadre de la formation continue aboutissant ou non à l'obtention d'un certificat (p.ex. MAS, MBA).

Répartition sur les activités : les contributions acquittées dans le cadre de la formation de bases des étudiants sont attribuées en fonction du nombre d'étudiants par domaine et filière d'études (méthode similaire pour les contributions acquittées dans le cadre de la formation approfondie). Les taxes de cours acquittées dans le cadre de la formation continue sont créditées directement à l'objet de coûts formation continue.

4.3.3.4 Subventions fédérales LAU

4.3.3.4.1 Subventions de base (art. 14-17 LAU)

Contenu : subvention de base pour les frais de fonctionnement de l'enseignement et de la recherche.

Répartition sur les activités :

La part destinée à l'enseignement (70% de la subvention) est répartie entre les domaines d'études et les objets de coûts au moyen du nombre d'étudiants SIUS ayant droit selon la LAU, pondéré par la subvention unitaire prévue dans le cadre de l'AIU.

La part destinée à la recherche (30% de la subvention) est attribuée à l'objet de coûts Recherche et développement et est répartie entre les domaines d'études à l'aide des fonds de tiers ou en proportion des coûts de recherche des domaines SIUS.

4.3.3.4.2 Contributions liées à des projets (art. 20-21 LAU)

Contenu : subvention fédérale pour des projets de coopération et d'innovation.

Répartition sur les activités : imputation directe dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, répartition à l'aide des taux d'activité du personnel financé p.ex. par fonds de tiers.

4.3.3.5 Subventions calculées de construction de la Confédération

Contenu : les subventions fédérales destinées aux bâtiments universitaires doivent être prises en compte comme des subventions calculées. Le calcul est effectué en appliquant le même principe que pour les coûts des locaux calculés (la part de la subvention fédérale est définie par type de surface et par m² (voir annexe), ou plus simplement en appliquant 23% aux coûts calculés d'infrastructure (après transferts).

Répartition sur les activités : la répartition des recettes se fait selon la même clé que celle des coûts des locaux calculés.

4.3.3.6 Contributions AIU

Contenu : contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) du 20 février 1997

Répartition sur les activités : les contributions AIU doivent être attribuées aux différents objets de coûts en tenant compte du nombre d'étudiants ayants droit et du taux de pondération particulier par domaine. La clé de répartition se calcule comme suit : part en % des étudiants immatriculés ayants droit de la formation de base dans l'objet de coûts « enseignement de base » et part en % des doctorants immatriculés ayants droit dans l'objet de coûts « enseignement approfondi ».

4.3.3.7 Revenus du domaine central

Les revenus obtenus dans le domaine central sont répartis sur les objets de coûts selon les mêmes principes que les coûts (voir chapitre 4.1.2.4 : Coûts du domaine central).

4.3.3.8 Contributions des collectivités cantonales et fédérales responsables des universités

La différence entre les coûts et les revenus de la comptabilité analytique fait apparaître la contribution de la collectivité responsable.

5. Fourniture des données

Pour les analyses des résultats de la Suisse entière et les années comptables 2003, 2004 et 2005, les données de la comptabilité analytique qui suivent ont été livrées au groupe de projet de Berne :

Tableau 2a	Matrice de transfert des prestations Enseignement, Formation de base
Tableau 2b	Matrice de transfert des prestations Enseignement, Formation ultérieure
Tableau 2c	Matrice de transfert des prestations Recherche
Tableau 2d	Divers transferts de prestations entre universités et EPF
Tableau 5	Charges, délimitations et interface avec statistiques financières OFS
Tableau 6	Produits, délimitations et interface avec statistiques financières OFS
Tableau 7	Coûts et produits par objet de coûts (répartition des produits selon annexe)

À partir de 2006, les données sont fournies à l'OFS sous la forme des tableaux suivants :

Tableau 1	Interface entre la comptabilité analytique et la statistique financière
Tableau 2	Matrice de transfert des prestations entre hautes écoles dans la formation de base
Tableau 3	Matrice de transfert des prestations dans la haute école en formation de base
Tableau 4	Matrice de transfert des prestations dans la haute école en formation ultérieure
Tableau 5	Couverture des coûts
Tableau 6	Récapitulation
Tableau 7	Contrôle
Tableau 8	Modifications des chiffres d'étudiants de la CA par les hautes écoles

6. Analyses

Les résultats de la comptabilité analytique sont utilisés pour

- des analyses internes des institutions universitaires ;
- des analyses à des fins externes.

D'autres données statistiques sont utilisées pour les analyses (nombre d'étudiants, statistiques du personnel, nombre de diplômes obtenus).

Il est important d'observer pour les analyses, que le calcul des objets de coûts se fonde sur les données de base. Ce sont donc **les purs coûts** de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue pour non immatriculés et des prestations de services qui sont établis. Si l'on veut calculer les coûts par étudiant, il faut savoir que les coûts de l'enseignement ne constituent qu'un produit intermédiaire. Selon le principe universitaire « pas d'enseignement sans recherche », il importe d'ajouter une part des coûts de la recherche. Ainsi, en décembre 2007, la CUS a décidé, pour le calcul de l'indicateur « coûts par étudiant », d'ajouter aux coûts de l'enseignement tous les coûts de la recherche qui ne sont pas financés par des moyens tiers (FNS, CTI, EU, autres tiers).

6.1. Analyses des institutions universitaires

Les institutions universitaires peuvent procéder aux analyses nécessaires à la gestion de leur institution à partir de l'échelon de l'unité de prestations. Voici une liste non exhaustive des analyses possibles :

- Coûts des cours
- Coûts par crédit ECTS
- Dépenses de recherche et produits par unité de prestations
- Dépenses en faveur des prestations de services et produits par unité de prestations (degré de couverture des coûts)
- Calcul des marges contributives (voir annexe F)

6.2. Analyses répondant à des objectifs externes

Le groupe de projet a réalisé en 2004 et 2005, en s'appuyant sur les chiffres fournis, les statistiques du personnel et celles des étudiants de l'OFS, les analyses suivantes à l'attention de la CUS (voir modèle dans l'annexe G) :

Tableau 3	Total des coûts par université et EPF, classés par domaine et objet de coûts (produits), récapitulatif par groupe de domaines
Tableau 8	Vue d'ensemble des coûts de la formation de base, recherche comprise, avec analyses des coûts par étudiant ; taux d'encadrement
Tableau 9	Vue d'ensemble des coûts de la formation ultérieure, recherche comprise, avec analyses des coûts par étudiant ; taux d'encadrement
Tableau 10	Vue d'ensemble des coûts de l'enseignement, recherche comprise, avec analyses des coûts par étudiant ; taux d'encadrement

Les tableaux 9 et 10 forment la base du rapport annuel destiné à la CUS et des données sélectionnées pour la publication.

Les résultats de la comptabilité analytique 2006 et 2007 ont été publiés par l'OFS.



Index

administration centrale	11	intérêts calculés.....	13
AIU	21,22,68	investissements.....	10,16
amortissement.....	10,16,32	laboratoires.....	9,31,33
année académique.....	7,15,32	LAU	21
année civile	7,14,15,32	locaux à usage social.....	9,31
archives.....	9,31,33	marge contributive.....	6,23,64,65,67
auditoires.....	9,16,33	matrice de transfert	
BCU	10,11,34	14,17,18,25,27,30,64
bibliothèques.....	9,11,31,34	MCA	4,6,8,9,13,14
branche principale.....	17,18,28,29	méthode de relevé.....	15
branche secondaire.....	17,18,25,28,29	NMC	8,9,10
bureaux	9,31,33	objet de coûts	
calcul des centres de charges.....	8,13	6,8,11,13,14,16,17,18,19,20,21,22,2	
calcul des objets de coûts	6,8,13,14,23	3,30,42,64,67	
centre de charges	8,10,13,64,67	OFS.....	4,6,9,11,13,14,15,17,23
centre de charges auxiliaire	12,13	overhead	5,12,20
centre de charges principal	13	périodicité et période étudiée	15
charges	8,9,10,11,13	population concernée	15
charges par nature.....	8,9,13	prestation	14,17,23,30
collectivité responsable des universités		prestations	
.....	6,9,12,19,22,67	4,6,7,8,12,13,14,17,18,28,29,30
comptabilité analytique.....	1,6,7,8	prestations de services	
comptabilité financière.....	7,8,10	6,14,16,20,23,35,42,64,65,67
contributions.....	10,22	produits	4,8,13,14,17,23,64,67
coûts		recettes	8,31
6,7,8,10,11,12,13,14,16,17,18,23,28		recherche	
,30,31		6,12,14,16,20,21,23,32,35,41,64,65,	
coûts des locaux		67	
.....	9,10,11,13,16,21,31,67	salaires.....	9
coûts du domaine central	11,13	salles d'enseignement.....	31
coûts par étudiant.....	19,23,30	salles de cours	9,31,33
délimitation	8,12	services	8,11,13,16,33,41
dépenses.....	8,16,23	services techniques et logistique.....	11
discipline	10,17,18,22	SIUS.....	6,7,9,13,14,15,19,21,35,64
domaine central.....	11,13,22	source de financement.....	17
domaine d'études.....	11,27,28,29,30	subventions fédérales	
ECTS.....	17,18,23,28	10,19,21,31,67,68
enseignement		SUP	10,31
6,12,14,16,17,18,21,23,32,64,65,67		surface utile principale.....	9,13
exploitation	7,8,9,13	surface utile secondaire	10
filiale d'études	21,27,28,29,30,64	taux d'activité.....	16
fonds de tiers.....	16,20,21	taux d'activité	
formation continue	6,14,16,21,23,65,67	14,15,16,17,20,21,35,41,42,64
formation de base	6,14,17,21,22	taux d'encadrement.....	14,19,32
formation doctorale	6,22	taxes.....	21,67
formation ultérieure	6,14	transfert de prestations.....	19
frais de personnel.....	9,13,14,16	type de surface de base	9,10
hôpitaux universitaires.....	12	unité de prestation.....	23

Annexe A : Exemple de calcul de la matrice de transfert des prestations

Exemple de calcul des taux des branches secondaires :

1. Base de calcul des parts des prestations, données de l'université de Berne

Clés domaines:

F 1 Théologie	F 6 Droit	F 11 Médecine vétérinaire
F 2 Langues et littérature	F 7 Sciences exactes	F 12 Pharmacie
F 3 Sciences historiques et études culturelles	F 8 Sciences naturelles	F 13 Interdisciplinaire et autres
F 4 Sciences sociales	F 9 Médecine humaine	F 14 Sciences sociales, interdisc. et autres
F 5 Sciences économiques	F 10 Médecine dentaire	F 15 Sc. ex. et naturelles, interdisc. et autres

(WS 2000/2001)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1 Théologie 200 étudiants	F 1	unités dom.->			90%	6%	4%		10.0%	100%
		F 2	4	2		180			19.32	199.32
		F 4	2	2			0.24	0.08	0.32	
		F 5	1				0.12	0.08	0.20	
		F 13	1	1			0.06		0.06	
		Total	8	5		180.00	0.48	0.20	20.00	200.00
2 Langues et littérature 779 étudiants	F 2	unités dom.->			50%	30%	20%		50.0%	100%
		F 1	311	421		389.5			197.80	587.30
		F 1		2				0.40	0.40	
		F 3	313	103			93.90	20.60	114.50	
		F 4	136	50			40.80	10.00	50.80	
		F 5	13	14			3.90	2.80	6.70	
		F 6	4	5			1.20	1.00	2.20	
		F 7	8	6			2.40	1.20	3.60	
		F 8	15	7			4.50	1.40	5.90	
		F 13	14	17			4.20	3.40	7.60	
Total	814	625		389.5	150.90	40.80	389.50	779.00		
3 sc. hist. et culturelles 1136 étudiants	F 3	unités dom.->			50%	30%	20%		50.0%	100%
		F 3	278	386		568			208.40	776.40
		F 1	7	2			2.10	0.40	2.50	
		F 2	203	209			60.90	41.80	102.70	
		F 4	408	205			122.40	41.00	163.40	
		F 5	32	57			9.60	11.40	21.00	
		F 6	27	64			8.10	12.80	20.90	
		F 7	16	10			4.80	2.00	6.80	
		F 8	57	21			17.10	4.20	21.30	
		F 13	46	36			13.80	7.20	21.00	
		Total	1074	990		568	238.80	120.80	568.00	1136.00
4 sciences sociales 1436 étudiants	F 4	unités dom.->			69%	20%	11%		31.0%	100%
		F 4	888	255		990.84			342.32	1333.16
		F 1	1	1			0.20	0.11	0.31	
		F 2	25	45			5.00	4.95	9.95	
		F 3	97	104			19.40	11.44	30.84	
		F 5	125	101			25.00	11.11	36.11	
		F 6	37	46			7.40	5.06	12.46	
		F 7	7	14			1.40	1.54	2.94	
		F 8	9	7			1.80	0.77	2.57	
		F 13	24	26			4.80	2.86	7.66	
Total	1213	599		990.84	65.00	37.84	445.16	1436.00		

Description de la méthode de calcul d'un transfert des coûts du domaine à une filière d'études

Le transfert est calculé en 2 étapes :

1. Détermination des taux des prestations des domaines par rapport aux filières d'études (voir tableau 1)
2. Conversion des taux des prestations en pourcentages de coûts (voir tableau 2)

1. Tableau 1 : Base de calcul des pourcentages des prestations

Etant donné que les étudiants peuvent suivre des études dans plusieurs branches principales et secondaires, on convertit tout d'abord le **nombre d'étudiants** (colonnes A-D) en unités d'études principales et secondaires (colonnes F-J).

Colonne A : Nombre d'étudiants immatriculés par domaine

Colonne B : Désignation des domaines qui offrent des études en branche secondaire (selon clé)

Colonne C : Nombre d'étudiants en 1^{ère} branche secondaire ou en branche de diplôme par domaine

Colonne D : Nombre d'étudiants en 2^{ème} branche secondaire, branche de diplôme ou branche complémentaire par domaine

1.1 Calcul des unités de domaines en FSE (colonnes F-J)

Dans un premier temps, on calcule les parts des domaines pour les branches principales et secondaires (taux des domaines en %). Pour ce faire, on part des règlements d'études. La quantité de travail fournie par les étudiants pour une filière (100 %) est distribuée sur les branches principales et secondaires et calculée en % sur la base des crédits ECTS, des heures par semaine durant les semestres ou des heures de travail. Les valeurs en % apparaissent toujours sur la première ligne du domaine.

Le nombre d'étudiants en branche principale (colonne A) et branches secondaires (colonnes C + D) est multiplié par les taux des domaines (pondération).

Ce facteur est appelé **FSE (Full-Student-Equivalent)**. Un étudiant a une valeur FSE de 1 unité. Si la branche principale représente un taux de 60 % des études suivies, la branche principale a alors une valeur FSE de 0,6.

Exemple 1 Théologie : 200 étudiants sont immatriculés en théologie (colonne A). Ces étudiants suivent des cours dans les domaines 2 (Linguistique et littérature), 4 (Sciences sociales), 5 (Sciences économiques) et 13 (Interdisciplinaires et autres) (voir colonne B). Il y a 4 étudiants qui suivent des cours dans la 1^{ère} branche secondaire du domaine 2 (colonne C) et 2 étudiants dans la 2^{ème} branche d'études.

Pour la branche principale, on obtient ainsi 180 FSE (colonne F).

Calcul : 200 étudiants (colonne A) * taux de la branche principale 90 % (colonne F) = 180 FSE.

Pour la 1^{ère} branche secondaire Linguistique et littérature F2, on obtient 0,24 FSE (colonne G).

Calcul : 4 étudiants en 1^{ère} branche secondaire (colonne C) * taux de la branche secondaire 6 % (colonne G) = 0.24 FSE.

Pour la 2^{ème} branche secondaire Linguistique et littérature F2, on obtient 0,08 FSE (colonne H).

Calcul : 2 étudiants en 2^{ème} branche secondaire (colonne D) * taux de la branche secondaire 4 % (colonne H) = 0,08 FSE.

Les branches secondaires au sein du même domaine que la branche principale ainsi que les données manquantes concernant les branches secondaires sont attribuées au domaine de la branche principale (colonne J, 2^{ème} ligne). Calcul : différence entre le nombre total d'étudiants (colonne A) par filière d'études et la somme des taux des branches principales et secondaires (colonnes F-I). Exemple de la théologie : $200 - 180 - (0,32+0.2+0.06+0.10=0.68) = 19,32$.

Calcul des totaux :

Pour la branche principale, on obtient 180 FSE (colonne F), pour toutes les branches secondaires 20 FSE (colonne J), total de 200 FSE (colonne K), ce qui correspond au total des étudiants dans le domaine 1 (colonne A).

1.2 Transfert direct par domaine

Lorsque les domaines offrent des cours uniquement pour une filière d'études particulière, on considère alors qu'il s'agit d'un transfert de prestations direct. Les taux en % sont inscrits dans la colonne E. Exemple : les Sciences exactes F7 offrent des cours pour la Médecine humaine F9. Ces prestations ont un taux de 2,65 % (colonne E). Le transfert direct est également calculé en FSE (nombre d'étudiants 961 (colonne A) * taux du domaine 2,65 % (colonne E) = 25,47 FSE (colonne I).

2. Tableau 2 : Matrice de transferts des prestations, calcul du transfert de coûts

On a reporté les taux des prestations des domaines F 1 – F 15 du tableau 1 dans les colonnes « FSE ».

Calcul des coûts :

On calcule tout d'abord les coûts de l'objet de coûts « enseignement » par domaine (ligne Z2). Lorsqu'on divise les coûts de ce domaine par le total des FSE, on obtient les coûts par étudiant, c'est-à-dire par FSE (ligne Z3). Les coûts de transferts (colonne « TFr. », en milliers de francs) se calculent selon la formule : FSE par filière d'études d'un domaine (S...) * coûts par FSE (ligne Z3).

Totaux :

La somme verticale des colonnes FSE représente la prestation totale d'un domaine. La somme verticale des colonnes TFr. donne les coûts totaux du domaine.

Quand on additionne les taux des prestations (FSE) horizontalement, on obtient le nombre d'étudiants par filière d'études d'un domaine (colonne Anz.), la somme des colonnes Tfr. aboutissant aux coûts réels de toutes les filières d'études d'un domaine après prise en compte des transferts.

Annexe B : Paramètres pour la comptabilité analytique

1. Prix par m² 2009-2013 pour le calcul des coûts des locaux calculés

	Type de surface de base CUS	Valeur à neuf et coûts annuels sans subvention	Valeur à neuf par m ² SUP, en CHF	Coûts annuels par m ² SUP, en CHF	Recettes provenant des subventions par m ² SUP
SO	Locaux du domaine social		6'250	430	99
BÜ	Bureaux		5'700	392	90
LA	Laboratoires		11'700	805	185
AR	Archivage et surf. d'entreposage		2'850	196	45
HÖ	Salles de cours (auditoires)		9'700	667	153
UR	Salles d'enseignement		5'700	392	90
BI	Bibliothèques		6'800	468	108

La formule de calcul est la suivante :

Calcul des coûts annuels par m² SUP

Exemple

	Dénomination	Cat./ Val.	Formule (% en décimales)	Coûts Fr./m ² SUP
a	Type de surface de base :	Labor.		
b	Abréviation Type de surface de base :	LA		
c	Valeur à neuf ou ind. coûts:	11'700		
d	Taux de la subv. féd. pour les inv. constr. :	0 %		
e	Taux de la valeur actuelle :	85 %		
f	Valeur actuelle:	9'945	$f = c \times e$	
g	Taux d'intérêt du capital :	3.50 %		
h	Intérêt du capital:		$h = c \times (1-d) \times g$	410
i	Taux de maintenance :	1.00 %		
j	Maintenance :		$j = c \times i$	117
k	Taux de réfection :	1.50 %		
l	Réfection :		$l = c \times (1-d) \times k$	176
m	Coefficient de la part du prix du terrain :	25.0 %		
n	Part du prix du terrain :		$n = c \times m \times g$	102
o	Total des coûts annuels par m ² SUP		$o = h + j + l + n$	805

2. Taux d'encadrement théoriques

Selon la CRUS : Planification stratégique des universités suisses pour 2004-2007

Taux d'encadrement = Etudiants par professeur

Sciences humaines et sociales	40
Sciences économiques	40
Droit	40
Sciences exactes et naturelles	25
Médecine et pharmacie	20
Sciences techniques	35
Interdisciplines	40

3. Périodes

Année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre (CA)
 Année académique du 1^{er} septembre au 31 août (taux d'activités)

4. Part de la recherche

Partie des coûts de la recherche qui sont attribués à l'enseignement X %

5. Durée et mode d'amortissement

Bâtiment	x années	linéaire
Mobilier	x années	linéaire
Informatique	x années	linéaire
Installations de recherche	x années	linéaire

Annexe C : Les types de locaux CUS

Type surf. de base CUS	Contient			
	HNF nach / SUP selon SIA 416 et DIN 277+C3			
SO Sozialbereich ohne Produktion	Espaces communautaires sans production	1 1.2 1.3 1.4 1.5	Wohnen u. Aufenthalt Gemeinschaftsräume Pausenräume Warteräume Speiseräume	Habitat et séjour Locaux communautaires Salles de détente Salles d'attente Réfectoires
BÜ Büro	Bureaux	2 2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 2.7 2.8	Büroarbeit Büroräume Grossraumbüro Besprechungsräume Konstruktionsräume Schalträume Bedienungsräume Aufsichtsräume Bürotechnikräume	Travail de bureau Locaux de bureau Bureaux à grande surface Salles de réunion Bureaux de construction Locaux des guichets Locaux de services Locaux de surveillance Locaux techniques pour bureaux
LA Labor	Laboratoires	3 3.1 3.2 3.3 3.4 3.5 3.6 3.7 3.8 3.9	Produktion, Hand-, Maschinenarbeit, Experimente Werkhallen Werkstätten Technologische Labors Physikalische Labors Chemische, bakteriologische, morphologische Labors Räume für Tierhaltung Räume für Pflanzenzucht Küchen Sonderarbeitsräume, Sporträume	Production, travail manuel, travail sur machine, expériences Chantiers Ateliers Laboratoires de technologie Laboratoires de physique Laboratoires de chimie, de bactériologie, de morphologie Locaux d'élevage Locaux pour la culture des plantes Cuisines Locaux de travaux spéciaux, locaux à usage sportif
AR Archiv u. Lager	Magasins archives	et 4 4.1 4.2 4.4	Lager, Verteilen, Verkaufen Lagerräume Archive, Sammlungsräume Annahme- und Ausgaberräume	Dépôts, distribution, vente Dépôts Archives, salles de collection Locaux de réception et de distribution
HÖ Hörräume	Auditoires	5 5.1	Bildung, Unterricht, Kultur Unterrichtsräume fest. Gestühl	Formation, enseignement, culture Auditoires avec ameublement fixe
UR Unterrichtsräume	Salles de cours	5.2 5.3	Allg. Unterrichts- u. Uebungs- ohne fest. Gest. Gruppen-, Seminarräume Besond. Unterrichts-räume ohne fest. Gestühl	Locaux d'enseignement normaux et salles d'exercices sans ameublement fixe, salles pour groupes, séminaires Locaux d'enseignement spéciaux sans ameublement fixe

BI Bibliotheksräume	Bibliothèques	5.4	Bibliotheksräume, Leseräume, Katalogräume, Mediathek, Freihandbücherei	Locaux de bibliothèques, salles de lecture, salles des catalogues, médiathèques, bibliothèques à libre accès Salles de démonstration, collections pour enseignement et expositions, galeries
		5.8	Schauräume, Lehr-, Schau-sammlungen, Galerien	

La classification se base sur les normes SIA 416 et DIN 277. Le BCU recommande aux universités de saisir, d'une part les types de locaux selon ces deux normes de manière détaillée dans la base de données des locaux (env. 40 types) et d'autre part, les types de locaux CUS en tant que condensé ou regroupement des différents types SIA pour la comptabilité analytique (2 classifications). Les données selon les normes SIA seront notamment nécessaires pour des évaluations de *Facility-Management* et les données selon les types de locaux CUS pour la comptabilité analytique.

Annexe D : Instructions pour la saisie des taux d'activités

L'instruction pour la saisie des taux d'activités est subdivisée comme suit :

Instruction de base:	- Toutes catégories de personnel confondues	
	- Catégorie de personnel Professeurs	(SIUS I + II)
	- Catégorie de personnel Autres membres du corps professoral	(SIUS III – VI)
	- Catégorie de personnel Assistants et collaborateurs scientifiques	(SIUS VII – X)
	- Catégorie de personnel Personnel administratif et technique	(SIUS XI – XVII)

Distinction entre prestations de services et recherche

Instruction spéciale		
Médecine dentaire:	- Personalkategorie Professoren	(SIUS I + II)
	- Personalkategorie Oberärzte/Lehrbeauftragte	(SIUS III – VII)
	- Personalkategorie Assistenten	(SIUS VIII + IX)
	- Personalkategorie Dentalassistentinnen	(SIUS XIII)
	- Personalkategorie Dentalhygienikerinnen	(SIUS XIII)
	- Personalkategorie Zahntechniker	(SIUS XIII)
Instruction spéciale		
Médecine vétérinaire:	- Personalkategorie Professoren	(SIUS I + II)
	- Personalkategorie übrige Dozierende	(SIUS III – VI)
	- Personalkategorie Oberassistenten und wissenschaftliche Mitarbeiter	(SIUS VII + VIII)
	- Personalkategorie Assistentinnen	(SIUS IX)
	- Personalkategorie Tierpfleger	(SIUS XIII)
	- Personalkategorie Laboranten	(SIUS XIII)

Directives pour la saisie des taux d'activités Toutes les catégories de personnel confondues

Groupes d'activités	Enseignement		Recherche	Formation continue	Prestations de service	Administration, Divers
	Études de base <small>par Bachelor/Master ou supérieures</small>	Formation ultérieure pour étudiants immatriculés		Pour non-immatriculés	sans administration	
	A	B	C	D	E	
0 Descriptions générales	Activités dans le cadre de la formation de base en vue du baccalauréat, du master, de la licence ou du diplôme ou d'un examen d'Etat	Activités dans le cadre de la formation doctorale ou d'une formation post-graduate pour étudiants immatriculés. Les activités de recherche doctorales sont prises en considération dans la colonne Recherche	Activités de recherche, recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental (voir description)	Activités dans le cadre de l'offre de formation continue pour les non-immatriculés (offre de services de formation continue, formation continue structurée de la maîtrise, manifestations publiques de formation)	Activités spéciales, réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique principalement destinées au public ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat de prestations ou du chef des charges, et qui peuvent généralement être facturées. (Voir description)	Toutes activités consacrées à l'administration académique, administration, gestion, y compris faculté, service de bibliothèque
1 Activités d'enseignement	... des études de base y.c. formation des enseignants du secondaire II	... de la formation doctorale des étudiants postgrades ou des cours postgrades pour les étudiants immatriculés	Présentation et discussion de résultats de recherche et développement (p.ex. à des congrès)	... des études postgrades, des cours postgrades, des cours de perfectionnement, PME, NDU, MBA, Colligium gradué, offres publiques, manifestations culturelles, cours de l'université populaire, etc.		
2 Études d'ouvrages et collecte d'informations (y.c. participation à des congrès et congrès scientifiques...)	... ayant un lien avec l'enseignement	... ayant un lien avec la formation scientifique	... ayant un lien avec les travaux de recherche	... ayant un lien avec les cours de formation continue	... ayant un lien avec les prestations de service	
3 Encadrement...	... des étudiants et de leurs travaux scientifiques et œuvres pratiques	... des étudiants postgrades immatriculés	... de travaux de doctorat, travaux d'admission à l'enseignement supérieur (habilitation), expertises, conférences et conférences	Supervision des travaux de participants à la formation continue (p.ex. dans la maîtrise)	... des décrets et mandats	
4 Examens	Examens des cours, examens finaux	Examens des doctorants, examens des formations postgrades pour étudiants immatriculés		Contrôles des formations postgrades		Activité dans des commissions d'examen des établissements d'enseignement hors de l'université
5 Activités dans la domaine de la recherche	Activités propres de recherche, gestion des projets de recherche		Conception de et travail dans des projets de recherche et mandats de recherche y compris publications et allocation du budget. Travail pour habilitation.			
6 Assurances de la qualité	... de l'enseignement	... de la formation des doctorants et de la formation postgrade pour étudiants immatriculés	Accompagnement de projets de recherche (management, évaluation)	... de la formation continue	... des prestations de services	des structures, déroulements (gestion, administration)
7 Activités en tant qu'expert, conseils	Activités en tant qu'expert et conseiller spécialement lors les études de base	Activité en tant qu'expert et conseiller lors la formation doctorale	... sur des projets de recherche, travaux d'admission à l'enseignement supérieur	Activité en tant qu'expert d'exams	Activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà prouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement	autre activité dans des commissions universitaires et hors de l'université, expertise lors de procédures de nomination
8 Publication, information, travail public	... concernant les travaux de formation, création de matériel et de livres d'enseignement	Création de matériel et de livres spécialement pour les doctorants	... concernant les travaux de recherche Participation et/ou publication dans des magazines scientifiques, livres, séries sur les travaux de recherche	Création de matériel et de livres d'enseignement spécialement pour la formation continue	... concernant les prestations de services	Information et relations publiques, donner des enseignements
9 Divers	Activités diverses scientifique ou non - scientifique				Exploitation de laboratoires et d'installations techniques pour des tests (autre que de calcul, laboratoire de mesure et de contrôle, autre que de congrès), prestations scientifiques périodiques et routiniers comme le travail de données, mesures, établissement de statistiques, examens, contrôles de qualité et de production	Autres activités, qui ne peuvent pas directement être classés dans les autres de coûts enseignement, recherche, formation continue et prestations de service, formation des apprentis
10 L'engagement privé dans les associations, les organisations, les partis et mandats politiques et pour les domaines d'ordre privés ne doit pas être pris en compte						

Pindepex - Le guide pour la répartition des activités est valable que pour le personnel des groupes de domaines 1 - 7. Pour les personnes travaillant dans le domaine central la répartition est estimée par l'administration. Pour la saisie des taux en %, on doit considérer le temps de travail effectif et non pas le temps de présence au bureau. La répartition en Bachelor et Master.

Directives pour la saisie des taux d'activités Catégorie de personnel «Professeurs» (SIUS I + II)

Groupes d'activités	Enseignement		Recherche	Formation continue	Prestations de service	Administration, Divers
	Etudes de base <small>(par Bachelor/Master/enseignants)</small>	Formation ultérieure pour étudiants immatriculés		Pour non immatriculés	sans administration	
	A	B	C	D	E	
0 Descriptions générales	Activités dans le cadre de la formation de base en vue du bachelord, du master, de la licence ou du diplôme ou d'un examen d'Etat	Activités dans le cadre de la formation doctorale ou d'une formation post - graduate pour étudiants immatriculés. Les activités de recherche des doctorants sont prises en considération dans la colonne Recherche	Activités de recherche : recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental (voire description)	Activités dans le cadre de l'offre de formation continue pour les non -immatriculés (offres de services de formation continue, formation continue structurée de la même nature, manifestations publiques de formation)	Activités spécialisées, réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique principalement destinées au public ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat de prestations ou du chef des charges, et qui peuvent généralement être facturés. (Voire description)	Toutes activités consacrées à l'administration académique, administration, gestion, y compris faculté, service de bibliothèques de
1 Activité d'enseignement Préparer, participer et dispenser l'enseignement - Séminaires, réunions, congrès, cours, exposés publics	... des études de base y compris la formation des enseignants du secondaire II	... de la formation doctorale, des études postgrades ou des cours postgrades pour les étudiants immatriculés	Présentation et discussion de résultats de recherche et développement (p.ex. à des congrès)	... des études postgrades, des cours postgrades, des cours de perfectionnement, PME, NDU, MBA, Colligium générale, offres publiques, manifestations culturelles, cours de l'université populaire, etc.		
2 Etudes d'ouvrages et collectés d'informations (y.c. participation à des congrès et congrès hebdomadaires)...	... ayant un lien avec l'enseignement	... ayant un lien avec la formation scientifique	... ayant un lien avec les travaux de recherche	... ayant un lien avec les cours de formation continue	... ayant un lien avec les prestations de service	
3 Encadrement...	... des étudiants et de leurs travaux scientifiques et cours pratiques	... des étudiants postgrades immatriculés	... des travaux de doctorat, travaux de thèse à l'enseignement supérieur (habilitation), expertises, conférences et ateliers	Supervision des travaux des participants à la formation continue (p.ex. dans la médiane)	... des diants et mandataires	
4 Examens Préparation, participation, mise en oeuvre des examens et des travaux écrits, orations, concours, établissement de certificats	Examens des cours, examens finaux	Examens des doctorants, examens des formations postgrades pour étudiants immatriculés		Contrôles de formations postgrades		Activité dans des commissions d'examen des établissements d'enseignement hors de l'université
5 Activités dans le domaine de la recherche Activités propres de recherche, gestion des projets de recherche			Conception de et travail dans des projets de recherche et mandats de recherche y compris publication et allocation du budget. Travail pour habilitation.			
6 Assuance de la qualité Organisation, évaluation et développement continu...	... de l'enseignement	... de la formation des doctorants et de la formation postgrade pour étudiants immatriculés	Accompagnement de projets de recherche (management, évaluation)	... de la formation continue	... des prestations de services	des étudiants, déroulements (gestion, administration)
7 Activités en tant qu'expert, conseils - Rapports, expertises, renseignements, consultation... - Siège dans une commission d'experts, consultation politique, mandats dans un conseil d'administration, accompagnement de processus de modification des institutions publiques	Activités en tant qu'expert et conseiller spécialement lors les études de base	Activité en tant qu'expert et conseiller lors la formation doctorale	... sur des projets de recherche, travaux d'admission à l'enseignement supérieur ... dans le cadre de la promotion de la recherche - Rapports sur travaux de recherche. Siège dans des instances ayant un caractère de recherche. Expert d'évaluation; Mandats publics ou privés avec rapport direct avec la recherche et le développement	Activité en tant qu'expert d'examens	Activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà trouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement	autre activité dans des commissions universitaires et hors de l'université, expertise lors des procédures de nomination
8 Publication, Information, travail public - Donner des renseignements, des informations - Contribution dans la presse et dans les supports audiovisuels...	... concernant les travaux de formation, citation demandée et de livres d'enseignement	Citation demandée et delivres d'enseignement et demandes spécialement pour les doctorants	... concernant les travaux de recherche. Participation à/ou publication dans des magazines scientifiques, livres, séries sur les travaux de recherche. Présentation de doctorants	Citation demandée et delivres d'enseignement spécialement pour la formation continue	... concernant les prestations de services	Information et relations publiques, donne des renseignements
9 Divers Activités diverses scientifique ou non - scientifique					Exploitation de laboratoires et d'installations techniques pour des tiers (centre de calcul, laboratoire de mesure et de contrôle, centre de congrès), prestations scientifiques périodiques et routines comme le manuel de données mensues, établissement de statistiques, examens, contrôles de qualité et de production	Autres activités, qui ne peuvent pas être réparties dans les autres de coûts enseignement recherche formation continue et prestations de service, formation des apprentis
10 L'engagement privé dans les associations, les organisations, les partis et mandats politiques et pour les donateurs d'ordre privé ne doit pas être pris en compte						

Directives pour la saisie des taux d'activités Catégorie de personnel «Autres enseignants» (SIUS III - VI)

Groupes d'activités	Enseignement		Recherche	Formation continue	Prestations de service	Administration, Divers
	Etudes de base <small>pour Bachelor/Master/ou équivalents</small>	Formation ultérieure pour étudiants immatriculés		Pour non-immatriculés	sans administration	
	A	B	C	D	E	
0 Descriptions générales	Activités dans le cadre de la formation de base en vue du baccalauréat, du master, de la licence, du diplôme ou d'un examen d'Etat	Activités dans le cadre de la formation doctorale ou d'une formation post-graduate pour étudiants immatriculés. Les activités de recherche des doctorants sont prises en considération dans la colonne Recherche	Activités de recherche, recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental (voir description)	Activités dans le cadre de l'offre de formation continue pour les non-immatriculés (offre de services de formation continue, formation continue structurée de la maîtrise, manifestations publiques de formation)	Activités spéciales, réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique, principalement destinées au pouvoir public ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat, des prestations ou du chef des charges, et qui peuvent généralement être facturées. (Voir description)	Toutes activités consacrées à l'administration académique, administration, gestion, y compris faculté, service de bibliothèques etc.
1 Activité de enseignement assisté Préparation, participation et dispens de l'enseignement - Séminaires, réunions, congrès, cours, exposés publics	... des études de base	... de la formation doctorale, des études postgraduates ou des cours postgraduates pour les étudiants immatriculés	Présentation et discussion de résultats de recherche et développement (p.ex. à des congrès)			
2 Études de ouvrages et collated informations (y.c. participation à des congrès et congrès scientifiques)...	... ayant un lien avec l'enseignement	... ayant un lien avec la formation scientifique	... ayant un lien avec les travaux de recherche		... ayant un lien avec les prestations de service	
3 Encadrement...	... des étudiants et de leurs travaux scientifiques et travaux pratiques	... des étudiants postgraduates immatriculés		Supervision des travaux de participants à la formation continue (p.ex. dans la maîtrise)	... des diètes et mandats	
4 Exams Préparation, participation, mise en œuvre des examens et des travaux écrits, oraux, conférences, débats, établissement de certificats	Examens des cours, examens finaux	Examens des doctorants, examens des formations postgraduates pour étudiants immatriculés		Contrôles des formations postgraduates		
5 Activités dans le domaine de la recherche Activités propres de recherche, gestion des projets de recherche			Conception de et travail dans des projets de recherche et mandats de recherche y compris publication et allocation du budget. Travail pour habilitation.			
6 Assurances de la qualité Organisation, évaluation et développement continu...						
7 Activités en tant qu'expert, conseils - Rapports, expertises, renseignements, consultation... - Sièges dans une commission d'experts, consultation politique, mandats dans un conseil d'administration, accompagnement de processus de modification des institutions publiques			Assistance aux mandats publics ou privés avec rapport direct avec la recherche et le développement		Activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà éprouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement.	
8 Publication, information, travail public - Donner des renseignements, des informations - Contribution dans la presse et dans les supports audiovisuels...	... concernant les travaux de formation, création de matériel de livrables d'enseignement	Création de matériel et de livrables d'enseignement spécialement pour les doctorants	... concernant les travaux de recherche Participation à ou publication dans des magazines scientifiques, livres, séries sur les travaux de recherche	Création de matériel et de livrables d'enseignement spécialement pour la formation continue	... concernant les prestations de services	Information et relations publiques, donner des renseignements
9 Divers Activités diverses scientifiques ou non - scientifique					Exploitation de laboratoires et d'installations techniques pour des tâches (autre que de la recherche, laboratoire de mesure et de contrôle, autre que de congrès), prestations scientifiques périodiques et routinières comme le matériel de données mesurées, établissement de statistiques, examens, contrôles de qualité et de production	Autres activités, qui ne peuvent pas directement être classées dans les autres de coûts d'enseignement, recherche, formation continue et prestations de service, formation des apprentis
10 L'engagement privé dans les associations, les organisations, les partis et mandats politiques et pour les domaines d'enseignement L'engagement privé ne doit pas être pris en compte						

Pindep Le guide pour la répartition des activités n'est valable que pour le personnel des groupes de domaines 1 - 7. Pour les personnes travaillant dans le domaine central la répartition est estimée par l'OFS. Pour la saisie des taux en %, on doit considérer le temps de travail effectif et non pas le temps de présence au bureau. La répartition en Bachelor et Master n'est pas prise en compte.

Directives pour la saisie des taux d'activités Catégorie de personnel «Assistants et collaborateurs scientifiques» (SIUS VII - X)

Groupes d'activités	Enseignement		Recherche	Formation continue Pour non-immatriculés	Prestations de service sans administration	Administration, Divers Objet de coûts auxiliaire
	Etudes de base <small>par Bachelor/Master/Suppléants</small>	Formation ultérieure pour étudiants immatriculés				
	A	B	C	D	E	
0 Descriptions générales	Activités dans le cadre de la formation de base en vue du bachelors, du master, de la licence, du diplôme ou d'un examen d'Etat	Activités dans le cadre de la formation doctorale ou d'une formation post-graduate pour étudiants immatriculés. Les activités de recherche des doctorants sont prises en considération dans la colonne Recherche	Activités de recherche, recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental (voir description)	Activités dans le cadre de l'offre de formation continue pour les non-immatriculés (offres de services de formation continue, formation continue structurée de la manière des manifestations publiques de formation)	Activités spéciales, réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique principalement destinées au pouvoir public ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat, des prestations ou du chef des charges, et qui peuvent généralement être facturées. (Voir description)	Toutes activités consacrées à l'administration académique, administration, gestion, y compris faculté, service de bibliothèques etc.
1 Activités de support, assiste dans l'enseignement Préparation, participation et dispens de l'enseignement - Séminaires, réunions, congrès, cours, exposés publics	... des études de base	... de la formation doctorale des études postgradées ou des cours postgradés pour les étudiants immatriculés	Présentation et discussion de résultats de recherche et développement (p.ex. à des congrès)			
2 Études de ouvrages et collecte d'informations (y.c. participation à des congrès et congrès scientifiques)...	... ayant un lien avec l'enseignement	... ayant un lien avec la formation scientifique	... ayant un lien avec les travaux de recherche		... ayant un lien avec les prestations de service	
3 Encadrement...	... des étudiants et de leurs travaux scientifiques et œuvres pratiques	... des étudiants postgradés immatriculés		Supervision des travaux de participants à la formation continue (p.ex. dans la manière)	... des étudiants et mandats	
4 Exams Préparation, participation, mise en œuvre de examens et de travaux écrits, formations, concours, établissement de certificats	Examens des cours, examens finaux	Examens des doctorants, examens des formations postgradées pour étudiants immatriculés		Contrôles des formations postgradées		
5 Activités dans la domaine de la recherche Activités propres de recherche, gestion des projets de recherche			Conception et de travail dans des projets de recherche et mandats de recherche y compris publication et allocation du budget. Travail pour habilitation.			
6 Assurances de la qualité Organisation, évaluation et développement continu...						
7 Activités en tant qu'experts, conseils - Rapports, expertises, renseignements, consultation... - Sièges dans une commission d'experts, consultation politique, mandats dans un conseil d'administration, accompagnement de processus de modification des institutions publiques			Assistance aux mandats publics ou privés avec rapport direct avec la recherche et le développement		Activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà éprouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement.	
8 Publication, information, travail public - Donner des renseignements, des informations - Contribution dans la presse et dans les supports audiovisuels...	... concernant les travaux de formation, création de matériel de livres d'enseignement	Création de matériel et de livres d'enseignement spécialement pour les doctorants	... concernant les travaux de recherche Participation à/ou publication dans des magazines scientifiques, livres, séminaires sur les travaux de recherche	Création de matériel et de livres d'enseignement spécialement pour la formation continue	... concernant les prestations de services	Information et relations publiques, donne des renseignements
9 Divers Activités diverses scientifique ou non scientifique					Exploitation de laboratoires et d'installations techniques pour des tiers (entre de détail, laboratoire de mesure et de contrôle, entre de congrès), prestations scientifiques périodiques et routinières comme le travail de données mensuelles, établissement de statistiques, examens, contrôles de qualité et de production	Autres activités, qui ne peuvent pas directement être classés dans les autres de coûts enseignement, recherche, formation continue et prestations de service; formation des apprentis
10 L'engagement privé dans les associations, les organisations, les partis et mandats politiques et pour les dons et l'ontologie privé ne doit pas être pris en compte						

La part pour «Administration/divers» doit être répartie sur les activités principales «enseignement, recherche, formation continue et prestations de services».

Pindpce Le guide pour la répartition des activités n'est valable que pour le personnel des groupes de données 1 - 7. Pour les personnes travaillant dans le domaine de la répartition et estimées par l'OFS. Pour la saisie des taux en %, on doit considérer le temps de travail effectif et non pas le temps de présence au bureau. La répartition en Bachelor et Master n'est pas...

Directives pour la saisie des taux d'activités Catégorie de personnel «Personnel administratif et technique» (SIUS XI - XVII)

Groupes d'activités	Enseignement		Recherche	Formation continue Pour non -immatriculés	Prestations de service sans administration	Administration, Divers Objet de coûts auiliaire
	Etudes de base <small>par Bachelor/Master sur ses principes</small>	Formation ultérieure pour étudiants immatriculés				
	A	B	C	D	E	
0 Descriptions générales	Activités dans le cadre de la formation de base en vue du bachelors, du master, de la licence ou du diplôme ou d'un examen d'Etat	Activités dans le cadre de la formation doctorale ou d'une formation post -grade pour étudiants immatriculés. Les activités de recherche doctorales sont prises en considération dans la colonne Recherche	Activités de recherche, recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental (voir description)	Activités dans le cadre de l'offre de formation continue pour les non -immatriculés (offres de services de formation continue, formation continue structurée de la médecine, manifestations publiques de formation)	Activités spéciales, réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique, principalement destinées au pouvoir public ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat de prestations ou du cahier des charges, et qui peuvent généralement être facturés. (Voir description)	Toutes activités consacrées à l'administration académique, administration, gestion, y compris faculté, service de bibliothèques
1 Assistance administrative et technique dans l'activité d'enseignement	... des études de base, formation des enseignants du secondaire	... de la formation doctorale des étudiants postgradés ou des cours postgradés pour les étudiants immatriculés		... des études postgradés, des cours postgradés, des cours de perfectionnement, PME, NDU, MBA, Collégium général, offres publiques, manifestations culturelles, cours de l'université populaire, etc.		
2 Assistance en acquisition d'informations (travail aux bibliothèques) ayant un lien avec l'enseignement	... ayant un lien avec la formation scientifique	... ayant un lien avec les travaux de recherche	... ayant un lien avec les cours de formation continue	... ayant un lien avec les prestations de service	
3 Soins administratifs et techniques des étudiants et de leurs travaux scientifiques et cours pratiques	... des étudiants postgradés immatriculés			... des clients et mandataires	
4 Assistance administrative et technique aux examens	Examens des cours, examens finaux	Examens des doctorants, examens des formations postgradés pour étudiants immatriculés		Contrôles des formations postgradés		
5 Assistance administratives et techniques de la recherche			Conception de travail dans des projets de recherche et mandats de recherche y compris publication et allocation du budget. Travail pour			
6 Assurance de la qualité						
7 Assistance administrative et technique aux activités d'expertise ou mandataire			Assistance aux mandats publics ou privés avec rapport direct avec la recherche et le développement		Assistance aux activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà éprouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement	
8 Assistance administrative et technique avec des publications, informations, relations publiques	... concernant les travaux de formation, création de matériel et de livres d'enseignement	Création de matériel et de livres d'enseignement spécialement pour les doctorants	... Concernant les travaux de recherche	Création de matériel et de livres d'enseignement spécialement pour la formation continue	... concernant les prestations de services	Information et relations publiques, donner des renseignements
9 Divers	Activités diverses scientifiques ou non -scientifiques				Exploitation de laboratoires et d'installations techniques pour des fins (centre de calcul, laboratoire de mesure et de contrôle, centre de congrès), prestations scientifiques périodiques et routinières comme le recueil de données, mensuels, établissement de statistiques, examens, contrôles de qualité et de production	Autres activités, qui ne peuvent pas directement être classées dans les centres de coûts d'enseignement, recherche formation continue et prestations de service formation des apprentis
10 L'engagement privé dans les associations, les organisations, les partis et mandats politiques et pour les donateurs d'ordre privé ne doit pas être pris en compte						

Principes : Le guide pour la répartition des activités est valable également pour le personnel des groupes de domaines 1 - 7. Pour les personnes travaillant dans le domaine central la répartition est déterminée par l'OF. Pour la saisie des taux en % on doit considérer le temps de travail effectif et non pas le temps de présence au bureau. La répartition en Bachelor et Master n'a aucun lien avec les données de diplômes au moment de leur introduction dans tous les unités d'EPF.

Description de la recherche et des prestations de service pour la saisie des taux d'activités au sein des universités et des écoles polytechniques

1. Description de la recherche et du développement (R+D)

La recherche et le développement expérimental (R+D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications.

Le terme R+D recouvre trois activités, soit la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental:

- **La recherche fondamentale** consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.

- **La recherche appliquée** consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé.

- **Le développement expérimental** consiste en des travaux systématiques basés sur des connaissances existantes obtenues par la recherche et/ou l'expérience pratique, en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs; d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services; ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà.

Sont incluses dans la recherche et le développement toutes les activités qui y sont directement liées:

- Projets du FNRS et de la CTI, ainsi que les projets nationaux et internationaux de recherche;
- Exécution, organisation et gestion de travaux de R+D en propre;
- Exécution, organisation et gestion de mandats de R+D;
- Conception, gestion et suivi de projets de recherche (management, évaluation) ;
- Acquisition et gestion de moyens affectés à des projets de recherche;
- Collaboration avec d'autres institutions actives dans R+D, au niveau national et international;
- Participation à des assemblées et à des comités dans la domaine de la R+D (par ex. commission de recherche) au sein ou en dehors des universités et des écoles polytechniques;
- Lectures, approfondissement des connaissances dans la cadre d'un projet de R+D;
- Elaboration et rédaction de publications scientifiques et de rapports de recherche;
- Elaboration de nouvelles méthodologies scientifiques (méthodes de recueil de données, d'estimation et de pronostic, etc.);
- Fabrication, essai et perfectionnement de prototypes jusqu'à pleine maturité;
- Construction et exploitation d'installations d'essai et autres chaînes pilotes;
- Présentation et discussion de résultats de R+D;
- Toute activité scientifique et non-scientifique servant exclusivement ou prioritairement aux activités de R+D (y c. tâches organisationnelles et administratives).

2. Descriptions des prestations de services:

2.1. Prestations de service régulières

Activités spéciales réalisées régulièrement, reposant sur une base scientifique, principalement destinées aux pouvoirs publics ou à des personnes ou organismes privés, qui ont été confiées aux institutions universitaires par la loi, un mandat de prestations ou un cahier des charges et qui peuvent généralement être facturées.

Exemples:

- Examens médicaux
- Traitements dentaires
- Examens et rapports de médecine légale
- Traitements vétérinaires
- Fourniture régulière de données de mesure
- Gestion d'un service de recherches conjoncturelles
- Gestion de musées et de collections
- Gestion d'un jardin botanique (partie non-scientifique, ouvert au public)

2.2. Autres prestations de service

Activités qui revêtent essentiellement un caractère de routine, qui appliquent des méthodes, opérations et systèmes scientifiques déjà éprouvés, mais qui sont sans rapport direct avec la recherche et le développement.

Exemples:

- Expertises
- Mandats d'examens
- Conseils techniques, scientifiques ou administratifs;

Approuvé par la CUS lors de sa séance du 7.12.2006

Clé de répartition

La colonne Administration a pour objectif d'aider à la saisie des taux d'activités.

Les taux d'activités mentionnés dans la colonne Administration doivent être ventilés par les universités et les EPF vers les objets de coûts principaux avant le transfert des statistiques du personnel à l'OFS.

La part de l'administration est ventilée vers les objets de coûts selon le même ratio par personne que les autres taux d'activités. Pour le personnel administratif et technique, dont une forte proportion enregistre 100 % d'activités administratives, on utilisera la moyenne de l'institut des autres catégories au titre de clé de répartition.

Exemple 1 : Répartition laborantins, Institut de chimie

	Enseignement Formation de base	Enseignement Formation ultérieure	Recherche	Formation continue	Prestations de service	Administration
Taux d'activités	10 %	30 %	40 %			20 %
Taux d'activités après ventilation de l'administration	12,5 %	37,5 %	50 %			

Exemple 2 : Répartition secrétaires, Institut XX

	Enseignement Formation de base	Enseignement Formation ultérieure	Recherche	Formation continue	Prestations de service	Administration
Taux d'activités						100 %
Taux d'activités Moyenne autres catégories	30 %	10 %	50 %	10 %		
Taux d'activités après ventilation de l'administration	30 %	10 %	50 %	10 %		

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Professorinnen/Professoren (SHIS I + II)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung A	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden B	C	D	F	
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat, für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitle	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc. ...
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung... - Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,	...der Grundausbildung	...der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F+E-Resultaten (z.B. an Kongressen)	Lehrveranstaltungen speziell für die Assistenten	Fortbildungsveranstaltungen für praktizierende Zahnärzte	
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Feisemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung von Assistentinnen und Assistenten	...im Zusammenhang mit Behandlung von Patienten	
3 Betreuung...	...der Studierenden und deren wiss. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden	Habilitationen, Gutachten, Referaten und Koreferaten zu diesen	Supervision der Arbeit von Assistentinnen und Assistenten	von Patienten	
4 Prüfungen Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekurswesen, Zertifikate ausstellen	Mitwirkung bei den Prüfungen für das Staatsexamen	Doktorandenprüfung				Tätigkeit in ausseruniversitären Prüfungskommissionen von Bildungseinrichtungen
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektiertung von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation;			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...	...der Lehrveranstaltungen	...der Doktorandenausbildung	Begleitung von Forschungsprojekten (Management, Evaluation)	... der Weiterbildung	...der Behandlung von Patienten	der Strukturen, Abläufe (Management, Verwaltung)
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung... - Einsitz in Expertenkommissionen,	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Grundausbildung	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Doktorandenausbildung	...zu Forschungsprojekten, Habilitationen ...im Rahmen der Forschungsförderung - Einsitz in Gremien mit Forschungscharakter		Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung für Berufskolleginnen/collegen, Patienten, Versicherungen und Behörden	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausseruniversitären Kommissionen, Gutachten bei Berufungsverfahren
8 Publication, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünfte, Informationen... - Beiträge in der Presse und AV Medien...	...zur Arbeit für die Lehre, Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für die Weiterbildung	...zu den Dienstleistungen	Information und Öffentlichkeitsarbeit, Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten	Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	Persönliche Behandlung von Patienten gem. Vereinbarung mit der Universität	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten			Gutachten, Expertisen private und öffentliche Beratungsaufträge für Externe, technische und wissenschaftliche Beratung			weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenträgern Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrlingsausbildung

Der Anteil für Administration/Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden.

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze: Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Volkostenstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Unis und ETHs eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Oberärzte

, Lehrbeauftragte (SHIS III - VII)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatriulierte Studierende, Doktoranden		für Assistentinnen und Assistenten		
	A	B	C	D	F	
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat für immatriulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitle	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrtätigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... - Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F+E-Resultaten (z.B. an Kongressen)	Lehrveranstaltungen speziell für die Assistenten	Fortbildungsveranstaltungen für praktizierende Zahnärzte	
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Freisemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung von Assistentinnen und Assistenten	...im Zusammenhang mit Behandlung von Patienten	
3 Betreuung...	...der Studierenden und deren wiss. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden		...der Assistenten	von Patienten	
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekluswesen, Zertifikate ausstellen	Mitwirkung bei den Prüfungen für das Staatsexamen	Doktorandenprüfung				Tätigkeit in ausseruniversitären Prüfungskommissionen von Bildungseinrichtungen
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektiertung von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation; Arbeit an Habilitation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...	... der Lehrveranstaltungen	... der Doktorandenausbildung	Begleitung von Forschungsprojekten (Management, Evaluation)	... der Weiterbildung	... der Dienstleistungen	der Strukturen, Abläufe (Management, Verwaltung)
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... - Einsitz in Expertenkommissionen,	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Grundausbildung	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Doktorandenausbildung	... zu Forschungsprojekten ... im Rahmen der Forschungsförderung - Einsitz in Gremien mit Forschungscharakter		Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung für Berufskolleginnen / kollegen, Patienten, Versicherungen und Behörden	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausseruniversitären Kommissionen
8 Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien zur Arbeit für die Lehre Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für die Weiterbildung	... zu den Dienstleistungen	Information und Öffentlichkeitsarbeit, Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten	Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	Persönliche Behandlung von Patienten gem Vereinbarung mit der Universität	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten			Gutachten, Expertisen private und öffentliche Beratungsaufträge für Externe, technische und wissenschaftliche Beratung			weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostentätigen Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrlingsausbildung

Der Anteil für Administration / Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden.

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze : Die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Vorkostenstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sitze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni's und ETH's eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Assistentinnen

/Assistenten (SHIS VIII + IX)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden				
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitle	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... -Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F+E-Resultaten (z.B. an Kongressen)			
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Fliesemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung	...im Zusammenhang mit Behandlung von Patienten	
3 Betreuungder Studierenden und deren wiss. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden				
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekluswesen, Zertifikate ausstellen						
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektion von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...						
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... -Einsatz in Expertenkommissionen,					Mitarbeit bei Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung für Berufskolleginnenkollegen, Patienten, Versicherungen und Behörden	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausseruniversitären Kommissionen
8 Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünfte, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien ...	Mitarbeit bei der Erstellung von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern		... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;			
9 Behandlung von Patienten	Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Behandlung von Patienten unter Supervision: TA 50% bei 100% Anstellung	Behandlung von Patienten unter Supervision: TA 50% bei 100% Anstellung; selbständige Behandlung von Patienten	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenämtern Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrlingsausbildung

Der Anteil für Administration / Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung angelegt werden.

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze : Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Vorkostenstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni's und ETH's eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Dentalassistentinnen

(SHIS XIII)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden				
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitel	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... - Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,						
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Freisemester)...						
3 Betreuung...						
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekurswesen, Zertifikate ausstellen						
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten						
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...						
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... - Einsitz in Expertenkommissionen,						
8 Publication, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien ...						
9 Behandlung von Patienten	Paxisassistentenz bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 75 %			Paxisassistentenz bei der Behandlung von Patienten durch Assistenten TA 50 %	Paxisassistentenz bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 25 % Assistenten TA 50 %	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						

Der Anteil für Administration /Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze : Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Vorkostenstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni's und ETH's eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Dentalhygienikerinnen

(SHIS XIII)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden				
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitel	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... - Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,						
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Freisemester)...						
3 Betreuung...						
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekurswesen, Zertifikate ausstellen						
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten						
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...						
7 Expertisenfertigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... - Einsitz in Expertenkommissionen,						
8 Publication, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien ...						
9 Behandlung von Patienten	Paxisassistent bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 50%			Paxisassistent bei der Behandlung von Patienten durch Assistenten TA 75%	Paxisassistent bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 50% Assistenten TA 75%	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						

Der Anteil für Administration /Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze : Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Vorkostenstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni's und ETH's eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Zahntechniker

(SHIS XIII)

Zahnmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfsträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden				
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung, Grundlagenforschung, angewandte Forschung, Entwicklung, Gutachten, Expertisen und Beratung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten, zwischen Staatsexamen und Facharzttitel	zahnmedizinische Behandlung von Patienten, Gutachten für Versicherungen und Behörden	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... - Vorlesungen, Kurse, Seminare, Tagungen, Kongresse,	Zahntechnische Arbeiten für die Studierenden	Zahntechnische Arbeiten für Doktoranden		Zahntechnische Arbeiten für die Weiterbildung		
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Freisemester)...						
3 Betreuung ...						
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekluswesen, Zertifikate ausstellen						
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Zahntechnische Arbeiten für die Forschung			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...						
7 Expertisenfälligkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... - Einsitz in Expertenkommissionen,						
8 Publication, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien ...						
9 Behandlung von Patienten					Zahntechnische Arbeiten für Patienten	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						

Der Anteil für Administration /Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze : Die Aufteilung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Institute und Kliniken. Personen in zentralen Funktionen (Universitätsverwaltung, Fachbereichsbibliotheken, Fakultäten) werden auf Volkosterstellen erfasst. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni's und ETH's eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Professorinnen/Professoren (SHIS I + II)

Veterinärmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten	Dienstleistung ohne Administration	Administration, Diverses
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden				
	A	B	C	D	F	E
0 Grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat, für immatrikulierte Studierende. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung; Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten nach dem Staatsexamen	veterinärmedizinische Behandlung von Patienten (Tiere); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin; Gutachten für Versicherungen, Behörden und Private	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliothekstienst etc. ...
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung... -Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse, öffentliche Vorträge	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F+E-Resultaten (z.B. an Kongressen)	Lehrveranstaltungen speziell für die Assistentinnen und Assistenten		
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressteilnahme, Forschungs- und Freiemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung von Assistentinnen und Assistenten	...im Zusammenhang mit Dienstleistungen	
3 Betreuung...	... der Studierenden und deren wissenschaftlichen Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden	Habilitationen, Gutachten, Referaten und Koreferaten zu diesen	Supervision der Arbeit von Assistentinnen und Assistenten	... der Kunden und Auftraggeber	
4 Prüfungen: Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekurswesen	Mitwirkung bei den Prüfungen für das Staatsexamen	Doktorandenprüfung				Tätigkeit in ausenuniversitären Prüfungskommissionen von Bildungseinrichtungen
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektierung von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...	... der Lehrveranstaltungen	... der Doktorandenausbildung	Begleitung von Forschungsprojekten (Management, Evaluation)	... der Weiterbildung	... der Behandlung von Patienten und der Labountersuchungen	der Strukturen, Abläufe (Management, Verwaltung)
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung... - Einsatz in Expertenkommissionen, Politikberatung, Verwaltungsmandate, Begleitung von Veränderungsprozessen in öff. Inst.	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Grundausbildung	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Doktorandenausbildung	... zu Forschungsprojekten, Habilit., Forschungsförderung; Gutachten zu Forschungsarbeiten; Einsatz in Gremien mit Forschungsschankter; Evaluationsexperte; private und öffentliche Aufträge, sofern diese in direktem Bezug zu Forschung und Entwicklung stehen		Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung von Berufskolleginnen/Kollegen, Behörden und Versicherungen	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausenuniversitären Kommissionen, Gutachten bei Berufungsverfahren
8 Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen... - Beiträge in der Presse und AV Medien...	... zur Arbeit für die Lehre, Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit; Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für die Weiterbildung	... zu den Dienstleistungen	Information und Öffentlichkeitsarbeit, Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten (Tiere)	Anleitung und Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	Behandlung von Patienten; Persönliche Behandlung von Patienten gem. Vereinbarung mit der Universität	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten			Gutachten, Expertisen, private und öffentliche Beratungsaufträge für Externe, technische und wissenschaftliche Beratung			weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenträgern der Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrausbildung

Der Anteil für Administration/Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden.

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze: Die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Unis und ETHs eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie übrige Dozierende

(SHIS III - VI)

Veterinärmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende, Doktoranden		für Assistentinnen und Assistenten	ohne Administration	
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten	veterinärmedizinische Behandlung von Patienten (Tiere); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin; Gutachten für Versicherungen, Behörden und Private	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc. ...
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung ... -Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse, öffentliche Vorträge	...der Grundausbildung	...der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F + E-Resultaten (z.B. an Kongressen)	Lehrveranstaltungen speziell für Assistentinnen und Assistenten		
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongresteilnahme, Forschungs- und Freizeitmater)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung von Assistentinnen und Assistenten	...im Zusammenhang mit Dienstleistungen	
3 Betreuung...	...der Studierenden und deren wis. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden		Supervision der Arbeit von Assistentinnen und Assistenten	...der Kunden und Auftraggeber	
4 Prüfungen : Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen, Rekuswesen	Mitwirkung bei den Prüfungen für das Staatsexamen	Doktorandenprüfung				Tätigkeit in ausenuniversitäten Prüfungskommissionen von Bildungseinrichtungen
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektierung von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation; Arbeit an Habilitation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...	...der Lehrveranstaltungen	...der Doktorandenausbildung	Begleitung von Forschungsprojekten (Management, Evaluation)	... der Weiterbildung	...der Behandlung von Patienten und der Laboruntersuchungen	
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung ... - Einsatz in Expertenkommissionen, Politikberatung, Verwaltungsamandate, Begleitung von Veränderungsprozessen in öff. Inst.	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Grundausbildung	Experten- und Beratungstätigkeit speziell für die Doktorandenausbildung	...zu Forschungsprojekten, Habil.; Forschungsförderung; Gutachten zu Forschungsarbeiten; Einsatz in Gremien mit Forschungscharakter; Evaluationsexperte; private und öffentliche Aufträge, sofern diese in direktem Bezug zu Forschung und Entwicklung stehen		Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung von Berufskolleginnen / Kollegen, Behörden und Versicherungen	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausenuniversitäten Kommissionen, Gutachten bei Berufungsverfahren
8 Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medienzur Arbeit für die Lehre, Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für die Weiterbildung	...zu den Dienstleistungen	Information und Öffentlichkeitsarbeit Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten (Tiere)	Anleitung und Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	Behandlung von Patienten; Persönliche Behandlung von Patienten gem. Vereinbarung mit der Universität	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten			Gutachten, Expertisen, private und öffentliche Beratungsaufträge für Externe, technische und wissenschaftliche Beratung			weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenträgern Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrausbildung

Der Anteil für Administration / Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze: Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen. Beim Ermitteln der % -Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgeführt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni- und ETH-Einrichtungen eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Oberassistenten und wissenschaftliche MitarbeiterInnen (SHIS VII + VIII)

Veterinärmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende		für Assistentinnen und Assistenten	ohne Administration	
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Dokortat. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung; Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildungsangebote für Assistentinnen und Assistenten nach dem Staatsexamen	veterinärmedizinische Behandlung von Patienten (Tiere); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc. ...
1 Lehrfähigkeit Vorbereitung, Mitwirkung, Durchführung... -Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse, öffentliche Vorträge	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F+H-R esultaten (z.B. an Kongressen)			
2 Literaturstudium und Informationsbeschaffung (inkl. Kongressbeteiligung, Forschungs- und Freisemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit		...im Zusammenhang mit Dienstleistungen	
3 Betreuung...	... der Studierenden und deren wis. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden		Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	... der Kunden und Auftraggeber	
4 Prüfungen: Mitwirkung, bei Prüfungen und schriftlichen Arbeiten, Korrekturen						Tätigkeit in ausenuniversitären Prüfungskommissionen von Bildungseinrichtungen
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit, Leitung von Forschungsprojekten			Projektierung von und Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl. Publikation und Mittelallokation; Arbeit an Habilitation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...	... der Lehrveranstaltungen					
7 Expertentätigkeit, Beratung - Gutachten, Expertisen, Auskünfte, Beratung... - Einsitz in Expertenkommissionen					Auskünfte, Beratung von Berufkolleginnen/Kollegen, Behörden	weitere Tätigkeit in universitären Kommissionen und ausenuniversitären Kommissionen, Gutachten bei Berufungsverfahren
8 Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen... - Beiträge in der Presse und AV Medien...	... zur Arbeit für die Lehre, Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit und/oder Herausgabe von wissenschaftlichen Zeitschriften, Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Erstellen von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern, speziell für die Weiterbildung	... zu den Dienstleistungen	Information und Öffentlichkeitsarbeit, Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten (Tiere)	Anleitung und Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten			Supervision der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten	Behandlung von Patienten	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenträgern Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrausbildung

Der Anteil für Administration/Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden.

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber

Grundsätze: Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit im Büro. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni und EHS eingeführt sind.

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Assistentinnen

/Assistenten (SHIS IX)

Veterinärmedizin

Tätigkeitsgruppen	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses Hilfskostenträger
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende		für Assistentinnen und Assistenten		
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung ; Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten	veterinärmedizinische Behandlung von Patienten (Tiere); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben , inkl. Fakultät , Bibliotheksdienst etc.
1 Lehrfähigkeit /Mitarbeit resp . Assistenz bei Vorbereitung, Mitwirkung.... Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse , öffentliche Vorträge	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung	Präsentation und Diskussion von F + E- Resultaten (z.B. an Kongressen)			
2 Literaturstudium und Informations- beschaffung (inkl. Kongresseteilnahme, Forschungs- und Freisemester)...	...im Hinblick auf die Lehre	...im Hinblick auf die wissenschaftliche Ausbildung der Doktoranden	...im Hinblick auf die Forschungsarbeit	...im Hinblick auf die Weiterbildung	...im Zusammenhang mit Dienstleistungen	
3 Betreuung...	...der Studierenden und deren wiss. Arbeiten und Praktikas	... der Doktoranden			...der Kunden und Auftraggeber	
4 Prüfungen /Mitarbeit resp . Assistenz bei Vorbereitung , Mitwirkung , Durchführung von Prüfungen und schriftlichen Arbeiten , Korrekturen	Lehrveranstaltungsprüfungen , Abschlussprüfungen					
5 Tätigkeiten im Bereich der Forschung eigentliche Forschungstätigkeit , Mitarbeit an Forschungsprojekten			Arbeit an Forschungsprojekten und Forschungsaufträgen inkl . Publikation und Mittelallokation, Arbeit an Dissertation und Habilitation			
6 Qualitätssicherung Organisation, Evaluation und Weiterentwicklung...						
7 Expertenfähigkeit , Beratung - Gutachten , Expertisen , Auskünfte , Benennung ...			Mitarbeit bei privaten und öffentlichen Aufträgen , sofern diese in direktem Bezug zu Forschung und Entwicklung stehen			
8 Mitarbeit bei Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünfte , Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien ...	Mitarbeit bei der Erstellung von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern	Mitarbeit bei der Erstellung von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern speziell für Doktoranden	... zur Forschungsarbeit: Mitarbeit bei wissenschaftlichen Zeitschriften , Büchern und Reihen zur Forschungsarbeit;	Mitarbeit bei der Erstellung von Unterrichtsmaterial und Lehrbüchern speziell für die Weiterbildung		Information und Öffentlichkeits- arbeit , Erteilen von Auskünften
9 Behandlung von Patienten (Tiere)	Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten		Supervision der Studierenden bei der Behandlung von Patienten	Behandlung von Patienten unter Supervision TA 50 % bei 100 % Anstellung	Behandlung von Patienten unter Supervision TA 50 % bei 100 % Anstellung; selbständige Behandlung von Patienten	
10 Diverses verschiedene wissenschaftliche und nichtwissenschaftliche Tätigkeiten						weitere Tätigkeiten , welche nicht direkt den Kostentätigen Lehre , Forschung und Weiterbildung zugeordnet werden können , Lehrlingsausbildung
nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine , Organisationen , politische Parteien und Mandate , private Auftraggeber						
Grundsätze : Die Anleitung für die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen . Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen , nicht nur die Präsenzzeit im Büro . Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt , wenn die beiden Abschlüsse an allen Uni sind EIH 's eingeführt sind .						

Der Anteil für Administration /Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre , Forschung , Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Tierpflegerinnen

/Tierpfleger (SHIS XIII)

Veterinärmedizin

	Mitarbeit bei	Lehre		Forschung	Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten	Dienstleistung ohne Administration	Administration, Diverses Hilfskostenträger
		Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende				
0	grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Forschung: Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für	veterinärmedizinische Behandlung von Patienten (Tier); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc. ...
1	Mitwirkung bei Lehrtätigkeit Vorbereitung, Mitwirkung... Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse, öffentliche Vorträge	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung				
2	Mitarbeit Informationsbeschaffung Arbeit in Bibliotheken					...im Zusammenhang mit Dienstleistungen	
3	Betreuung					...der Kunden und Auftraggeber	
4	Mitwirkung bei Prüfungen	Mitarbeit bei Staatsexamen					
5	Mitarbeit im Bereich der Forschung			Tierpflege im Zusammenhang mit Forschungsarbeiten			
6	Qualitätssicherung						
7	Mitarbeit bei Expertentätigkeit, Beratung			Mitarbeit bei privaten und öffentlichen Aufträgen, sofern diese in direktem Bezug zu Forschung und Entwicklung stehen		Mitarbeit bei Tätigkeiten die vorwiegend Routinecharakter aufweisen, erprobte wissenschaftliche Methoden, Prozesse oder Systemanwendungen aber ohne direkten Bezug zu Forschung und Entwicklung sind	
8	Mitarbeit bei Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erhalten von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien, Web - - Master	für die Lehre, Bereitstellung von Unterrichtsmaterial	Bereitstellung von Unterrichtsmaterial speziell für Doktoranden		Bereitstellung von Unterrichtsmaterial, speziell für die Weiterbildung		Information und Öffentlichkeitsarbeit, Erhalten von Auskünften
9	Behandlung von Patienten (Tiere)	Mithilfe bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 75 %			Mithilfe bei der Behandlung von Patienten durch Assistentinnen und Assistenten TA 50 %	Mithilfe bei der Behandlung von Patienten durch Studierende TA 25 % - Assistentinnen und Assistenten TA 50 %	
10	Diverses Mitarbeit bei verschiedenen wissenschaftlichen und nichtwissenschaftlichen Tätigkeiten						weitere Tätigkeiten, wovon nicht direkt der Kostenträger Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrlingsausbildung
<p>nicht zu berücksichtigen ist das private (chronisch oder direkt geschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber</p> <p>Grundsätze: Die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen. Die Ermittlung der Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit am Arbeitsplatz. Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgelegt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Unis und ETH's anggeführt sind.</p>							

Der Anteil für Administration /Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

Richtlinien über die Erfassung der Tätigkeitsanteile

Personalkategorie Laborantinnen

/Laboranten (SHIS XIII)

Veterinärmedizin

	Lehre		Forschung	Weiterbildung	Dienstleistung	Administration, Diverses
	Grundausbildung	Vertiefende Ausbildung für immatrikulierte Studierende		für Assistentinnen und Assistenten	ohne Administration	Hilfskostenträger
	A	B	C	D	F	E
0 grundsätzliche Beschreibung	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundausbildung mit Ziel Staatsexamen	alle Tätigkeiten im Rahmen der Ausbildung mit Ziel Doktorat. Die Forschungstätigkeit der Doktoranden wird in der Kolonne Forschung berücksichtigt	alle Tätigkeiten im Rahmen der Grundlagenforschung, angewandte Forschung, experimentelle Entwicklung, (siehe auch Beschreibung)	alle Tätigkeiten im Rahmen der Weiterbildung für Assistentinnen und Assistenten nach dem Staatsexamen.	veternärmedizinische Behandlung von Patienten (Tiere); Untersuchungen durch Labors der Institute und Kliniken der Veterinärmedizin	alle Tätigkeiten für die akademische Selbstverwaltung, Administration und Führungsaufgaben, inkl. Fakultät, Bibliotheksdienst etc.
1 Mitwirkung bei Lehrstätigkeit Vorbereitung, Mitwirkung... -Vorlesungen, Seminare, Tagungen, Kongresse, Kurse, öffentliche Vorträge	... der Grundausbildung	... der Doktorandenausbildung				
2 Mitarbeit Informationsbeschaffung Arbeit in Bibliotheken						
3 Technische Betreuung...	... der Studierenden und deren wissenschaftlichen Arbeiten und Praktika	... der Doktoranden			... der Kunden und Auftraggeber	
4 Mitarbeit bei Prüfungen	Mitarbeit bei Staatsexamen					
5 Mitarbeit im Bereich der Forschung			Inbetriebnahme und Unterhalt der Forschungsgeräte, Laboruntersuchungen für Forschungsprojekte			
6 Qualitätssicherung					Mitarbeit Qualitätssicherung bei Laborarbeiten	
7 Mitarbeit bei Expertentätigkeit, Beratung			Mitarbeit bei private und öffentlichen Aufträgen, sofern diese in direktem Bezug zu Forschung und Entwicklung sehen			
8 Mitarbeit bei Publikation, Information, Öffentlichkeitsarbeit - Erteilen von Auskünften, Informationen ... - Beiträge in der Presse und AV Medien, Web-Master	Bereitstellen von Unterrichtsmaterial	Bereitstellen von Unterrichtsmaterial		Bereitstellen von Unterrichtsmaterial speziell für die Weiterbildung		
9 Untersuchungen					Laboruntersuchungen aller Art	
10 Diverses Mitarbeit bei verschiedenen wissenschaftlichen und nichtwissenschaftlichen Tätigkeiten						weitere Tätigkeiten, welche nicht direkt den Kostenträgern Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung zugeordnet werden können, Lehrlingsausbildung

Der Anteil für Administration / Diverses muss auf die Hauptaktivitäten Lehre, Forschung, Weiterbildung und Dienstleistung umgelegt werden

nicht zu berücksichtigen ist das private (ehrenamtliche oder direkt entschädigte) Engagement für Vereine, Organisationen, politische Parteien und Mandate, private Auftraggeber
 Grundsätze: Die Aufteilung der Tätigkeiten gilt nur für das Personal der Fachbereichsgruppen 1 - 7. Beim Personal des Zentralbereichs werden Schätzungen durch das BFS vorgenommen. Beim Ermitteln der %-Sätze ist die effektive Arbeitszeit zu berücksichtigen, nicht nur die Präsenzzeit am Arbeitsplatz.
 Die Aufteilung nach Bachelor und Master wird erst aufgezeigt, wenn die beiden Abschlüsse an allen Universitäten und ETH eingeführt sind.

Annexe E : Plan comptable selon le MCU

N°	Désignation	Niveau MC CUS	Remarques
1	Actifs		
10	Liquidités		
100	Caisses		
101	Poste		
102	Banques		
11	Avoirs		
110	Accréditifs		
111	Comptes courants		
112	Avoirs fiscaux		
113	Remboursement de collectivités publiques		
114	Subventions de collectivités publiques		
115	Autres débiteurs		
116	Avoirs à terme		
118	Compte de liaison entre deux périodes comptables		
119	Autres avoirs		
12	Placements		
120	Valeurs à revenu fixe		
121	Actions et parts sociales		
122	Prêts		
123	Immeubles		
124	Mobilier, machines, véhicules		
125	Marchandises et approvisionnements		
129	Autres placements		
13	Actifs transitoires		
130	Intérêts		
131	Loyers, fermages et rentes sur le droit de superficie		
132	Assurances		
139	Autres		
14	Investissements		
140	Biens-fonds		
141	Ouvrages de génie civil		
142	Autres infrastructures		
143	Terrains bâtis		
144	Biens culturels		
145	Forêts		
146	Mobilier		
147	Marchandises et approvisionnements (stocks obligatoires)		
149	Autres		
15	Prêts et participations		
150	Confédération (fonds assurance-chômage)		
151	Cantons		
152	Communes		
153	Propres établissements (capitaux de dotation)		
154	Sociétés d'économie mixte		
155	Institutions privées		
156	Personnes physiques (prêts d'études)		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
157	Etranger		
158	Actifs financiers à long terme		
16	Subventions d'investissement		
160	Confédération		
161	Cantons		
162	Communes		
163	Propres établissements		
164	Sociétés d'économie mixte		
165	Institutions privées		
166	Personnes physiques		
167	Etranger		
168	Autres		
169	Subventions redistribuées		
17	Autres dépenses à amortir et immobilisations incorporelles		
170	Expropriations		
171	Immobilisations incorporelles		
18	Avances aux financements spéciaux		
180	Avances aux financements spéciaux		
19	Découvert du bilan		
190	Découvert		
2	Passifs		
20	Engagements courants		
200	Créanciers		
201	Dépôts de tiers et avances sur frais		
202	Réserves de crise		
203	Dédommagements à des collectivités publiques		
204	Subventions accordées		
205	Subventions redistribuées		
206	Comptes courants (y c. Service fédéral de caisse et de comptabilité)		
207	Comptes courants		
208	Compte de liaison entre deux périodes comptables		
209	Autres		
21	Dettes à court terme		
210	Banques / investisseurs		
211	Collectivités publiques		
212	Entreprises publiques autonomes		
213	Placements du personnel		
215	Engagements de leasing (à court terme)		
219	Autres dettes à court terme		
22	Dettes à moyen et long termes		
220	Emprunts hypothécaires		
221	Prêts		
222	Bons de caisse		
223	Emprunts obligataires		
225	Engagements de leasing (à moyen et long termes)		
228	Dettes en devises étrangères		
229	Autres dettes à moyen et long termes		
23	Engagements envers des comptes spéciaux		
230	Propres établissements		
231	Caisses d'assurance du personnel		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
232	Caisses d'épargne		
233	Fondations en gérance		
234	Propres assurances pour dommages matériels		
24	Provisions		
240	Compte de fonctionnement		
241	Compte des investissements		
245	Processus		
246	Responsabilité		
247	Prestations de garantie		
248	Impôts		
25	Passifs transitoires		
250	Intérêts		
251	Baux, fermages et rentes sur le droit de superficie		
252	Assurances		
259	Autres		
27	Parts minoritaires		
28	Engagements envers les financements spéciaux		
280	Engagements envers les financements spéciaux		
29	Fortune nette		
290	Fortune nette		
291	Réserves de réévaluation		
295	Réserves		
299	Excédent au bilan		
3	Charges		
30	Charges de personnel		
300	Autorités, commissions et juges		
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		
302	Salaires du personnel enseignant		
303	Assurances sociales		
304	Cotisations employeur assurance-accidents		
305	Assurance-accidents		
306	Prestations en nature		
307	Prestations aux retraités		
308	Personnel temporaire		
309	Autres charges de personnel		
31	Biens, services et marchandises		
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement		
311	Mobilier, machines, véhicules		
312	Eau, énergie et combustibles		
313	Autres marchandises		
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles		
315	Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers		
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation		
317	Dédommagements		
318	Honoraires et prestations de service		
319	Frais divers		
32	Intérêts passifs		
320	Engagements en cours		
321	Dettes à court terme		
322	Dettes à moyen et long termes		
323	Dettes envers des entités particulières		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
329	Autres intérêts passifs		
33	Amortissements		
330	Patrimoine financier		
331	Patrimoine administratif - amortissements ordinaires		
322	Patrimoine administratif – amortissements complémentaires		
34	Parts et contributions sans affectation		
340	Parts de recettes destinées à des communes		
341	Contributions à des communes		
35	Dédommagements pour prestations de service de collectivités publiques		
350	Confédération		
351	Cantons		
352	Communes		
36	Subventions accordées		
360	Confédération		
361	Cantons		
362	Communes		
363	Propres établissements		
364	Sociétés d'économie mixte		
365	Institutions privées		
366	Personnes physiques		
367	Etranger		
37	Subventions redistribuées		
370	Confédération		
371	Cantons		
372	Communes		
374	Sociétés d'économie mixte		
375	Institutions privées		
376	Personnes physiques		
38	Attributions aux financements spéciaux / clôture comptes spéciaux		
380	Attributions aux financements spéciaux		
381	Clôture comptes spéciaux		
39	Imputations internes		
390	Charges dues à des imputations internes		
391	Intérêts imputés		
392	Amortissements imputés		
393	Coûts transversaux internes au canton		
395	Perception de prestations entre directions		
396	Perception de prestations au sein de directions		
397	Perception de prestations au sein de services		
398	Compte d'attente charges		
399	Imputations internes diverses		
4	Revenus		
40	Impôts		
400	Impôts sur le revenu et la fortune		
401	Impôts sur le bénéfice et le capital		
403	Impôts sur les gains en capital		
404	Droits de mutation et de timbre		
405	Impôts sur les successions et donations		
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
41	Patentes et concessions		
410	Revenus des patentes		
411	Concessions et patentes		
42	Revenus des biens		
420	Banques		
421	Créances		
422	Capitaux du patrimoine financier		
423	Immeubles du patrimoine financier		
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		
425	Prêts du patrimoine administratif		
426	Participations permanentes du patrimoine administratif		
427	Immeubles du patrimoine administratif		
429	Autres revenus		
43	Contributions		
431	Emoluments administratifs		
432	Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions		
433	Ecolages		
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service		
435	Ventes		
436	Dédommagements de tiers		
437	Amendes		
438	Propres prestations pour investissements		
439	Autres contributions		
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation		
440	Parts à des recettes fédérales		
442	Parts à des recettes communales		
45	Dédommagements de collectivités publiques		
450	Confédération		
451	Cantons		
452	Communes		
46	Subventions acquises		
460	Confédération		
461	Cantons		
462	Communes		
463	Propres établissements		
465	Personnes physiques et institutions		
469	Autres subventions		
47	Subventions à redistribuer		
470	Confédération		
471	Cantons		
472	Communes		
473	Propres établissements		
475	Institutions privées		
477	Etranger		
48	Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux		
480	Prélèvements sur les financements spéciaux		
481	Clôture des comptes spéciaux		
49	Imputations internes		
490	Revenus provenant d'imputations internes		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
491	Intérêts imputés		
492	Amortissements imputés		
493	Produit transversal interne au canton		
495	Perception de prestations entre directions		
496	Perception de prestations au sein de directions		
497	Perception de prestations au sein de services		
498	Compte d'attente revenus		
499	Imputations internes diverses		
5	Dépenses		
50	Investissements propres		
500	Terrains non bâtis		
501	Ouvrages de génie civil		
502	Routes nationales		
503	Terrains bâtis		
505	Forêts		
506	Mobiliers, machines, véhicules		
509	Autres biens		
52	Prêts et participations permanentes		
520	Confédération		
522	Communes		
524	Sociétés d'économie mixte		
525	Institutions privées		
56	Subventions accordées		
560	Confédération		
561	Cantons		
562	Communes		
563	Propres établissements		
564	Sociétés d'économie mixte		
565	Institutions privées		
57	Subventions redistribuées		
570	Confédération		
571	Cantons		
572	Communes		
573	Propres établissements		
574	Sociétés d'économie mixte		
575	Institutions privées		
58	Autres dépenses à porter à l'actif		
580	Expropriations		
59	Report au bilan		
6	Recettes		
60	Transfert au patrimoine financier		
600	Terrains non bâtis		
601	Ouvrages de génie civil		
605	Forêts		
607	Marchandises et approvisionnements		
609	Autres biens		
62	Remboursement de prêts et de participations permanentes		
620	Confédération		
622	Communes		
623	Propres établissements		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
624	Sociétés d'économie mixte		
625	Institutions privées		
626	Personnes physiques		
63	Facturation à des tiers		
631	Ouvrages de génie civil		
633	Terrains bâtis		
634	Subventions d'investissement Fonds de la dîme hospitalière		
64	Remboursement de subventions accordées		
642	Communes		
644	Sociétés d'économie mixte		
645	Institutions privées		
66	Subventions acquises		
660	Confédération		
661	Cantons		
662	Communes		
663	Propres établissements		
669	Autres subventions		
67	Subventions à redistribuer		
670	Confédération		
671	Cantons		
672	Communes		
673	Propres établissements		
675	Institutions privées		
68	Reprise des amortissements		
69	Report du bilan		
7	<u>Coûts / Revenus calculés</u>		
70	Coûts des intérêts calculés		
701	Intérêts calculés (directs, objet de coûts)		
702	Intérêts calculés (indirects, centre de charges)		
71	Amortissements calculés		
711	Amortissements calculés (directs, objet de coûts)		
712	Correction de valeurs débiteurs (directe, objet de coûts)		
713	Amortissements calculés (indirects, centre de charges)		
714	Amortissements calculés subventions de l'Etat		
72	Frais de location calculés		
721	Loyers calculés (volontaires)		
723	Loyers calculés (obligatoires)		
73	Coûts des risques calculés		
731	Coûts des risques calculés (directs, objet de coûts)		
78	Provisions		
780	Compte de fonctionnement		
781	Compte des investissements		
785	Processus		
786	Responsabilité		
787	Prestations de garantie		
788	Impôts		
79	Revenus des coûts calculés		
8	<u>Mise en compte de prestations / Répartitions</u>		
80	Imputations dans tout le canton, coûts		

N°	Désignation	Niv. MC CUS	Remarques
81	Imputations dans tout le canton, produits		
82	Imputations entre différentes directions, coûts		
83	Imputations entre différentes directions, produits		
84	Imputations internes aux directions, coûts		
85	Imputations internes aux directions, produits		
86	Imputations entre unités de comptabilisation d'un service, coûts		
87	Imputations entre unités de comptabilisation d'un service, produits		
88	Imputations internes à un service		
880	Imputations internes à un service, coûts		
885	Imputations internes à un service, produits		
89	Répartitions internes à un service		
891	Répartitions internes à un service, frais de personnel		
892	Répartitions internes à un service, autres frais directs		
893	Répartitions internes à un service, coûts calculés		
894	Répartitions internes à un service, coûts transversaux		
895	Répartitions internes à un service, produits transversaux		

Annexe F : Calcul des marges contributives

Le calcul des marges contributives est facultatif. Cependant, lorsque les universités et les EPF décident de l'adopter, elles doivent alors le faire en respectant le schéma figurant en page suivante.

Le calcul des marges contributives de l'enseignement doit être réalisé pour les 20 domaines SIUS au moins. Chaque institution universitaire le réalise pour les domaines qu'elle offre. Il est toutefois laissé à sa libre appréciation de procéder ou non aux calculs des marges contributives pour la recherche et les prestations de service, en fonction de ses unités de prestations, c'est-à-dire de ses instituts, cliniques et départements et de les regrouper dans les domaines précités.

Le calcul des marges contributives peut servir de base à de nombreuses analyses. Ses différents niveaux sont justement prévus à cette fin. Contrairement à ce qui se passe dans le modèle de comptabilité analytique pour les hautes écoles spécialisées, les divers niveaux des marges contributives ne sont pas orientés vers les coûts mais vers les produits - ou le financement. La structure modulaire des filières d'études de nombreux domaines suppose l'utilisation d'une matrice de transfert des prestations entre les comptes des objets de coûts et ceux des marges contributives. On procède donc à des redistributions proportionnelles entre les différents domaines pour chaque charge par nature, les valeurs corrigées étant intégrées dans le calcul des marges contributives de l'objet de coûts « enseignement » (formation de base).

Les institutions universitaires sont libres de choisir à quel niveau de calcul des marges contributives (MC I ou MC II) sont enregistrés les coûts qui sont ventilés des centres de charges par une clé de répartition des taux d'activités vers les objets de coûts. Pas de comptabilisation après MC II.

Schéma de calcul des marges contributives par domaine :

	Calcul des marges contributives (CMC)	Enseignement <i>étudiants immatriculés</i>		Recherche	Formation continue <i>pour étudiants non immatriculés</i>	Prestation <i>pour tiers</i>
	Produits (objets de coûts) → Niveaux (resp.) de marge contributive↓	Formation de base	Formation ultérieure			
M01	Produits , hors contributions étudiants (M12), Confédération (M14) et AIU (M16)	p. ex. financement de chaires par des tiers		p. ex. revenus de tiers FNS, CTI, etc.	Frais d'inscription aux formations	Revenus provenant des prestations
M02	./.. Frais directs de personnel objet de coûts ./.. Dépenses directes de matériels objet de coûts					
M03	MC I « Résultat des produits »					
M04	./.. Frais généraux centres de charges					
M05	MC II « Résultat du prestataire »					
M06	./.. Frais de transfert des prestations					
	./.. Frais internes à l'université (ventilation coûts du domaine central, frais des facultés)					

	+ Produits internes de l'université (ventilation produits du domaine central, produits des facultés)					
M07	MC III « <u>Résultat de l'université</u> »					
M08	./.. Coûts externes de l'université (systèmes informatiques)					
M09	MC IV « <u>Résultat des équipements de formation de la collectivité responsable</u> »					
M10	./.. Coûts calculés (coûts des locaux)					
M11	MC V « <u>Frais bruts restant à la charge de la collectivité resp.</u> »					
M12	+ Contributions des étudiants					
M13	MC VI « <u>Base de décision des subventions fédérales</u> »					
M14	+ Subventions Confédération + Subventions calculées de construction					
M15	MC VII « <u>Base de décision des contributions AIU</u> »					
M16	+ Contributions AIU					
M17	MC VIII « <u>Frais nets restant à la charge de la collectivité resp.</u> »					
R	Récapitulation					
R01	Total des frais					
R02	Total des produits					
R03	Résultat					

Description des différents niveaux de marges contributives

a) Niveau de marge contributive I (« résultat produits »)

Le niveau de marge contributive I compare les revenus avec les frais de matériel et de personnel directement imputables aux objets de coûts. Sont compétents pour ce niveau les personnes chargées de l'enseignement, de la recherche, de la formation continue ou des prestations de services.

b) Niveau de marge contributive II (« résultat du prestataire »)

Le niveau de marge contributive II complète le niveau I. Y sont en effet ajoutés les frais généraux des centres de charges. Sont compétents pour ce niveau les responsables des facultés, départements ou instituts qui proposent les prestations (produits).

c) Niveau de marge contributive III (« résultat de l'institution universitaire »)

Le niveau de marge contributive III complète le niveau II : on y ajoute en effet les coûts transversaux internes aux universités. Font partie de ce groupe les coûts provenant du transfert de prestations ainsi que la ventilation des frais du domaine central. C'est la direction de l'institution universitaire qui est compétente pour ce niveau.

d) Niveau de marge contributive IV (« résultat des équipements de formation de la collectivité responsable »)

Le niveau de marge contributive IV complète le niveau III : on y ajoute en effet les frais externes à l'université découlant p. ex. de l'utilisation de systèmes informatiques ou du recours à des prestations de la collectivité responsable. Ce sont les directeurs de l'instruction publique qui sont compétents ici.

e) Niveau de marge contributive V (« frais bruts restant à la charge de la collectivité responsable »)

Le niveau de marge contributive V complète le niveau IV : on y ajoute en effet les frais calculés tels que les coûts des locaux calculés. Le résultat correspond au total des coûts de l'université, moins les produits directement imputables aux objets de coûts. Ce sont les instances cantonales qui sont compétentes.

f) Niveau de marge contributive VI (« base de décision des subventions fédérales »)

Le niveau de marge contributive VI fait apparaître les coûts après intégration des contributions versées par les étudiants. Ce niveau sert de base pour la détermination des subventions fédérales.

g) Niveau de marge contributive VII (« base de décision des contributions AIU »)

Le niveau de marge contributive VII indique les coûts après intégration des subventions fédérales. Ce niveau pourra servir au calcul des contributions AIU.

h) Niveau de marge contributive VIII (« frais nets restant à la charge de la collectivité responsable »)

Le niveau de marge contributive VII montre les coûts nets restant à la charge de l'université ou de la collectivité responsable après déduction des contributions AIU.

Annexe G : Tableaux d'analyses 2004/2005

SUK Lenkungsausschuss Kosten- und Leistungsrechnung CUS-Comité de pilotage "Comptabilité analytique"		Abgrenzungen Ertrag 2004 délimitations revenus 2004												abelle /Tableau 6	
Erträge 2004	Produits 2004	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	ZH	USI	EPFL	ETHZ	T	
Hochschulrechnung 2004	Exercice de la haute école 2004	284'460'412	441'754'660	171'691'448	483'137'678	265'293'987	22'241'931	85'147'043	81'873'105	794'627'363	42'625'995	386'196'592	829'078'166	6'051'878'865	leau 5
<i>Hochschule</i>	<i>Haute école</i>	25'805'648	60'125'145	10'325'433	22'498'022	9'922'478	3'162'295	3'245'893	14'043'415	120'443'903	8'692'929	9'130'174	16'543'000	303'938'335	
Studiengebühren	Écolage	10'555'850	12'879'114	8'394'905	11'623'824	8'606'117	2'955'038	2'320'678	6'031'439	23'176'700	6'806'934	4'492'028	11'213'000	109'055'627	
Übrige eigene Mittel der Hochschule	école	15'249'798	47'246'031	1'930'528	10'874'198	1'316'361	207'257	925'215	8'011'976	97'267'203	1'885'995	4'638'146	5'330'000	194'882'708	
	<i>Canton universitaire</i>														04'706
Standortkanton Deckung oder Budget (1)	Couverture ou budget (1)	90'600'339	240'936'829	53'191'288	344'869'190	156'088'832	10'732'601	43'709'294	21'823'878	448'172'309	10'315'000	0	0	1'420'439'560	84'067
Andere Kantone	Autres cantons	123'478'017	67'215'939	55'332'777	29'014'838	38'074'048	4'510'657	13'389'881	22'165'643	117'045'170	10'876'052	0	0	481'103'022	88'773
Interkantonale Hochschulvereinbarung (IUV) (2)	Accord intercantonal universitaire (AIU) (2)	34'067'310	67'215'939	55'332'777	28'729'712	38'074'048	4'510'657	13'389'881	22'165'643	117'045'170	10'876'052	0	0	39'140'7189	0
Weitere Beiträge/Zahlungen (3)	Autres subventions des autres cantons (3)	89'410'707	0	0	285'126	0	0	0	0	0	0	0	0	89'695'833	0
<i>Bund</i>	<i>Confédération</i>	44'576'408	73'476'747	52'841'950	86'755'628	61'208'629	3'836'378	24'801'975	23'840'169	108'965'981	12'742'014	377'066'418	812'535'166	1'682'647'463	77'871
Grundbeiträge UFG (4)	Subvention de base LAU (4)	34'663'823	67'712'380	44'213'553	75'006'225	53'675'634	2'650'394	23'073'425	21'036'419	103'635'580	11'024'159	0	0	436'691'592	80'908
Globalbudget ETH	Budget global EPF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	377'066'418	812'535'166	1'189'601'584	39'533
In der laufende Rechnung erfasste Investitionsbeiträge	Contribution aux investissements figurant dans le compte courant	5'900'000	0	580'541	4'263'418	1'349'666	228'866	0	859'274	0	0	0	0	13'181'765	90'461
Projektgebundene Beiträge	Contributions liées à des projets	3'116'932	5'764'367	4'140'734	3'286'594	6'183'329	312'097	639'495	1'944'476	4'729'990	1'296'705	0	0	314'147'119	0
Übrige Bundesbeiträge	Autres subventions fédérales	775'798	0	3'462'299	4'199'391	0	0	1'089'055	0	0	121'829	0	0	9'648'372	0
Stiftungen	Fondations	119'855	0	444'823	0	0	645'021	0	0	600'411	299'321	0	0	2'109'431	72'183
Schweizerischer Nationalfonds	Fonds national suisse	44'184'235	45'923'223	13'181'401	60'679'413	27'610'461	893'917	16'519'134	1'458'506	55'320'714	1'726'129	38'335'230	42'783'923	348'616'286	0
Übrige Drittmittel	Autres sources externes	39'208'300	76'931'751	25'925'265	88'579'681	63'341'823	1'394'364	23'562'913	53'757'184	98'804'581	3'847'624	86'953'124	115'240'199	677'546'809	31'424
Kommission für Technologie und Innovation KTI	Commission pour la technologie et l'innovation CTI	1'398'041	2'400'623	1'478'770	1'960'908	1'917'422	0	4'125'635	960'223	2'450'198	0	19'183'687	12'433'391	48'308'898	00'000
EU-Forschungsprogramme	Programmes de recherche de l'UE	686'713	4'182'022	1'023'394	8'436'403	4'606'551	0	2'016'708	1'091'732	8'322'929	546'967	28'478'318	15'379'434	74'771'171	71'509
andere internationale Forschungsprogramme	Autres programmes de recherche internationales	80'165	2'119'472	404'126	880'863	520'962	0	226'502	110'945	3'138'809	0	0	0	7'481'844	00'000
Mandate Bund	Mandats de la Confédération	12'438	15'711'466	6'364'891	11'195'813	978'815	0	2'686'497	3'311'164	17'548'735	272'551	6'766'546	34'160'757	99'009'673	00'000
Mandate privater Sektor	Mandats du secteur privé	33'228'408	12'560'218	4'292'869	32'998'346	38'405'261	1'152'936	5'662'642	23'325'435	46'387'612	481'121	28'065'292	52'627'679	279'187'819	42'205
Mandate übrige öffentliche Hand (Kantone Gemeinden)	Mandats autre secteur public (cantons, communes)	379'410	4'186'410	1'471'655	14'171'250	539'414	87'373	1'338'406	419'484	7'769'133	431'637	2'383'507	638'938	33'816'617	0
Erträge aus Dienstleistungen	Produits des prestations de services	2'306'520	29'772'724	7'626'157	10'062'573	11'758'854	154'055	6'829'202	0	4'860'942	68'207	0	0	73'439'234	22'773
Erträge aus der Weiterbildung	Produits de la formation continue	1'116'605	5'998'816	3'263'403	8'873'525	4'614'544	0	6'773'321	24'538'201	8'326'223	2'047'141	2'075'774	0	61'531'553	12'756
Total Erträge 2004	Total des produits 2004	367'852'947	564'609'634	210'798'114	632'396'772	356'246'271	24'530'212	125'229'090	137'088'795	948'752'658	48'199'748	511'484'946	987'102'288	4'914'291'475	19'898
Brücke zur Kostenrechnung	Lien à la Comptabilité analytique														0
Abgrenzungen	Délimitations				18'720'391	-45'320'880									-26'600'489
kalk. Bundesbeiträge Bauten	Subventions fédérales calculés pour des constructions universitaire	12'585'958	17'767'448	7'873'771		14'239'866		4'487'503		29'650'731	2'231'864			88'837'141	18'166
weitere Abgrenzungen	autres délimitations	-16'804'704				124'160'840			-834'172	562'687	29'275'169	74'933'095	211'292'915		0
Deckung der kalk. Kosten durch den Hochschulkanton	Couverture des coûts calculés par le canton universitaire	42'377'447	98'803'762	24'812'669		33'226'353	911'839	13'422'367	2'780'723	4'267'127	4'027'779			224'630'066	
Verrechnungen aus Leistungstransfer an andere Hochschulen	transfert des prestations avec d'autres hautes écoles					3'635'631					8'950'000			12'585'631	0
Total Erlös 2004	Total des produits 2004	406'011'648	681'180'844	243'484'554	651'117'163	486'188'081	25'442'051	143'138'960	139'035'346	982'670'517	55'022'078	549'710'115	1'062'035'383	5'425'036'739	

Tabelle 2a																	2004					Tableau 2a				
Leistungstransfermatrix (in Fr.)																	Grundausbildung / Formation de base					Matrice des bénéficiaires (en frs.)				
All Universitäten																	Leistungsbezügler / Bénéficiaires					TotaGut				
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2	3	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	6.1	6.2	6.3	6.4	7						
1.1	5'006'063	504'499	1'548'471	563'415	1'139'397	41'776	102'924	23'915	134'759	21'589	50'360	891	0	4'028	0	0	0	0	0	0	19'547	4'155'573				
1.2	513'853	49'952'105	13'322'622	4'537'511	1'576'838	3'854'641	697'982	220'341	444'003	152'478	21'653	1'579	0	22'453	0	35'041	45'742	10'878	380	444'493	25'902'487					
1.3	392'507	11'473'461	21'110'915	8'209'977	990'130	1'137'447	350'773	534'546	1'448'370	315'321	6'934	0	0	27'250	6'957	94'540	123'412	29'348	1'024	404'891	25'546'888					
1.4	121'897	4'698'205	5'695'089	59'637'997	1'286'506	5'703'385	927'737	708'717	3'262'501	743'560	1'670'894	27'601	0	57'211	4'605	368'649	481'234	114'439	3'993	2'224'917	28'101'142					
1.5	0	45'914	0	22'957	452'624	0	0	1'128'343	351'051	581'687	0	0	0	22'094	0	1'006'246	1'529'832	68'307	2'384	541'217	5'300'033					
2	2'141	374'260	795'333	8'408'731	20'577	55'975'636	2'375'961	784'039	681'560	397'554	13'934	821	0	29'643	0	202'836	264'782	62'966	2'197	556'311	14'973'646					
3	3'425	221'943	522'741	4'530'159	10'950	5'391'754	22'801'888	113'026	41'483	319'814	21'301	0	0	17'987	0	53'090	69'303	16'481	575	96'028	11'430'060					
4.1	239	117'262	275'521	966'917	20'985	3'337'087	1'526	44'388'985	13'673'299	6'155'478	1'869'094	69'987	102'725	2'221'483	0	3'857'646	18'027'865	1'146'005	3'148	1'837'276	53'683'543					
4.2	18'856	798'778	1'826'856	1'086'528	242'882	87'910	7'281	2'565'283	68'141'231	5'382'694	4'685'312	66'106	630'632	6'851'556	0	365'285	1'203'075	797'055	101'478	8'056'709	34'774'276					
4.3	0	0	0	0	0	0	542'786	386'338	1'376'047	13'201'023	0	0	0	15'123	0	270'220	675'505	2'662'405	398	83'573	6'012'396					
5.1	385	1'013	6'002	1'373'214	0	354'900	712'289	28'387	5'814'130	709'721	56'618'763	6'821'876	10'345	1'700'251	70'386	0	0	0	0	1'007'422	18'610'321					
5.2	0	0	0	2'759	0	0	0	6'990	9'935	0	472'313	8'930'833	0	0	22'097	0	0	0	0	0	514'094					
5.3	0	0	0	0	0	0	0	10'327	250'825	0	1'395'144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'656'297					
5.4	295	4'067	32'159	9'561	21'794	0	884	77'678	4'398'952	465'389	295	0	0	7'375'856	0	503	161'850	146'269	32'253	522'206	5'874'155					
5.5	0	0	0	2'568	0	0	0	0	0	0	2'568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5'136					
6.1	0	0	0	0	0	0	0	272'768	194'850	503'735	0	0	0	0	0	50'036'227	302'763	275'775	630	0	1'550'521					
6.2	0	0	0	0	0	0	0	6'427'420	349'226	182'676	0	0	0	12'123	0	1'885'493	47'114'159	335'863	65'942	495'554	9'754'297					
6.3	0	0	0	0	0	0	0	2'975	130'917	793'683	0	0	0	0	0	19'340	17'108	10'834'963	0	322'829	1'286'853					
6.4	0	0	0	0	0	0	0	31'465	1720'013	234'343	0	0	0	604'276	0	379	122'068	110'316	24'325	335'814	3'158'674					
7	46'726	698'091	1'073'960	872'083	104'815	309'804	244'037	266'065	1'911'376	2'122'127	48'942	0	0	12'176	658	101'113	131'993	31'388	1'095	4'614'529	7'976'450					
Total	1'100'324	18'937'494	25'098'755	30'586'381	5'414'873	20'218'704	5'964'181	13'588'623	36'193'295	19'081'850	10'256'176	6'991'430	743'703	11'597'654	104'703	8'260'381	23'156'534	5'807'495	215'498	16'948'789	260'266'842					
Leistungserbringer / Prestataires																					260'266'842					
Fachbereiche																	Domaines									
1	Geistes-+ Sozialwiss.				5	Medizin + Pharmazie				1	Sciences humaines + sociales				5	Médecine + pharmacie										
1.1	Theologie				5.1	Humanmedizin				1.1	Théologie				5.1	Médecine humaine										
1.2	Sprach-+ Literaturw.				5.2	Zahnmedizin				1.2	Langues + littérature				5.2	Médecine dentaire										
1.3	Historische + Kulturw.				5.3	Veterinärmedizin				1.3	Sciences historiques + culture				5.3	Médecine vétérinaire										
1.4	Sozialwissenschaften				5.4	Pharmazie				1.4	Sciences sociales				5.4	Pharmacie										
1.5	Fächerübergreifend und übrige				5.5	Fächerübergreifend und übrige				1.5	Pluridisziplinaires + autres				5.5	Pluridisziplinaires + autres										
2	Wirtschaftswissenschaften				6	Technische Wissenschaften				2	Sciences économiques				6	Sciences techniques										
					6.1	Bauwesen + Geodäsie									6.1	Sc. de la construction + mensuration										
3	Recht				6.2	Maschinen-+ Elektroingenieurw.				3	Droit				6.2	Génies mécanique + électrique										
					6.3	Agrar-+ Forstwissenschaften									6.3	Agriculture + sylviculture										
4	Exakte + Naturwiss.				6.4	Fächerübergreifend und übrige				4	Sciences exactes + naturelles				6.4	Pluridisziplinaires + autres										
4.1	Exakte Wissenschaften									4.1	Sciences exactes															
4.2	Naturwissenschaften				7	Interdisziplinäre + andere				4.2	Sciences naturelles				7	Interdisciplinaires + autres										
4.3	Fächerübergreifend und übrige									4.3	Pluridisziplinaires + autres															